



sur les Pêches

Numéro 108 (Janvier – Mars 2004)

Éditorial

Au cours de la réunion de l'Association des établissements océaniques de formation aux métiers de mer et des autorités maritimes (APIMTIMA), qui s'est tenu en mai 2004 aux Îles Fidji, la section Formation de la division Ressources marines de la CPS a présenté un guide pratique, destiné aux patrons de pêche, aux membres d'équipage, et à toute personne impliqué dans la filière pêche, qui fera prendre conscience du problème des prises accessoires associées aux opérations de pêche à la palangre. En effet, la prise accidentelle par les palangriers d'espèces en danger d'extinction ou protégées, comme les tortues, présente un risque économique important et de nombreux marchés pourraient se fermer si des mesures concrètes n'étaient pas prises par les pêcheurs pour préserver les espèces en danger et ainsi maintenir la biodiversité de nos océans.

Dans la section Nouvelles du Bassin du Pacifique, Bob Gillett, consultant bien connu de nos lecteurs et qui "sévit" dans la région depuis plus de 25 ans, revient sur le problème de la sécurité en mer, particulièrement en ce qui concerne les petites embarcations de pêche. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la CPS travaillent de concert depuis plusieurs années sur ce problème. Lors d'une réunion qui s'est tenue en février 2004, plusieurs experts et gestionnaires des pêches ont fait le point sur ce sujet et sont tombés d'accord sur le fait qu'il était essentiel que les actions de sensibilisation soient continuées mais surtout qu'il y ait une implication et une volonté politique forte des pays et territoires insulaires du Pacifique afin que des réglementations adaptées soient mises en place et appliquées.

Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller en information halieutique
jeanpaulg@spc.int

Ce manuel de formation a été rédigé par Mike King, biologiste marin. Il s'adresse à toutes les personnes intéressées ou intervenant dans le secteur halieutique de la région du Pacifique.

Sommaire

Activités de la CPS Page 2

Nouvelles du bassin du Pacifique Page 17

Flash sur l'aquaculture : Samoa
Ben Ponia & Satya Nandlal Page 23

Évaluation régionale de la viabilité commerciale de l'aquaculture des espèces destinées à l'aquariophilie marine en Océanie
S.R Lindsay, E. Ledua & J. Stanley Page 26

Élaboration d'un plan de gestion communautaire des ressources halieutiques à Tokelau
Aliti Vunisea Page 29



SECTION FORMATION

Manuel de sensibilisation au problème des prises accessoires

Le problème des prises accessoires dans la pêche du thon à la palangre, c'est-à-dire la capture fortuite par les palangriers d'espèces menacées et protégées, parmi lesquelles les tortues, risque d'aboutir à la perte, par les États et Territoires océaniques, de grands marchés importateurs de thon. La protection des espèces menacées et la sauvegarde de la pêche océanique à la palangre appellent toutes deux une sensibilisation et une action concertée sur la question des prises accessoires. Soucieux d'adopter une approche dynamique, le Programme Pêche côtière de la CPS a élaboré toute une série de documents destinés aux directeurs des services des pêches, aux exploitants de palangriers et aux équipages. Après la réalisation et la diffusion d'un dépliant d'information (La pêche du thon à la palangre – le problème des prises accessoires) par la Section développement de la pêche, en 2002, la Section Formation halieutique a publié des indications sur la manière de relâcher les tortues prises involontairement (affiche, fiche sur papier

plastifié, auto-collant) et réalisé des cartes d'identification des tortues au format de poche sur les sept espèces de tortues de mer.

Il a toutefois été observé que, malgré leur qualité irréprochable, ces supports seraient plus facilement utilisés si les établissements de formation halieutique de la région mettaient en place un module pédagogique sur les prises accessoires, dans le cadre de leurs cours réguliers destinés aux équipages et aux capitaines de palangriers. Cette idée a été proposée aux participants à la Conférence de l'Association des établissements océaniques de formation aux métiers de la mer et des autorités maritimes (APIMTIMA) tenue en 2003, et a été très bien accueillie. Une demande de financement pour la réalisation et la diffusion d'un manuel de formation a ensuite été présentée à l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, au titre du Projet océanique en faveur de l'environnement. Cette demande a été acceptée en septembre dernier.

Le manuel de formation sur les espèces marines protégées et la pêche thonière à la palangre dans les îles du Pacifique (« Protected marine species and the tuna longline fishery in the Pacific Islands »), rédigé par Mike King, biologiste marin, n'est pas un simple support pédagogique à l'intention des formateurs. Il fournit des informations sur de nombreux aspects du problème des prises accessoires et intéressera toutes les personnes qui interviennent dans le secteur halieutique en Océanie. Outre ce manuel, les établissements de formation de la région recevront un cédérom contenant des illustrations qui peuvent être imprimées (sur des brochures ou des transparents) ou utilisées comme diapositives projetées dans des salles de classe.

On espère que ce manuel, ainsi que les autres supports publiés auparavant, contribueront à sensibiliser les pêcheurs océaniques au problème des prises accessoires, pour leur bien et celui des espèces marines protégées.



La CPS et l'École des pêches de Nouvelle-Zélande proposent un nouveau cours

À la fin de l'année dernière, la CPS a annoncé que le cours de formation destiné aux agents des services des pêches (cours CPS/Nelson Polytechnic) avait été réaménagé compte tenu des conclusions de l'évaluation et des recommandations formulées à la troisième Conférence des Directeurs des pêches, tenue à Nouméa. Certains aspects du cours (notamment l'enseignement) sont très différents du programme de formation dispensé jusqu'en 2002.

Le nouveau cours s'adresse essentiellement aux agents des services des pêches et vise à leur dispenser une formation pluri-

disciplinaire, de façon à leur permettre d'aider les communautés vivant de la pêche et les entreprises de pêche à exploiter les ressources halieutiques de manière durable et profitable.

Dans le Pacifique, la pêche a traversé un certain nombre de mutations majeures depuis vingt ans, avec le développement des secteurs vivrier, artisanal et industriel. Ce nouveau cours permettra aux agents des services des pêches de faire face à ces changements en tirant le meilleur parti possible de leurs capacités.

Le cours de cette année a commencé le lundi 26 janvier à

Nelson. Les dix participants (venus des Îles Salomon, du Samoa, de Kiribati, de Niue, des Tonga, des Samoa américaines, de Nouvelle-Calédonie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Fidji), ont visité l'École des pêches de Nouvelle-Zélande. Ils ont commencé par suivre un programme de 18 semaines à Nelson avant de s'envoler pour la Nouvelle-Calédonie et de passer six semaines sur le terrain, à Nouméa et à Koumac.

Les organisateurs du nouveau cours de formation destiné aux agents des services des pêches océaniques remercient la Nouvelle-Calédonie pour le concours

financier qu'elle a apporté à ce cours très apprécié. La CPS tient également à remercier la Nouvelle-Zélande et la Fondation

du Commonwealth pour leur concours financier.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à la Section Formation halieutique (teril@spc.int).



Ateliers sur la manipulation du thon à Rarotonga et Aitutaki

En mars, le Conseiller de la CPS pour la formation halieutique s'est rendu aux Îles Cook, en réponse à une demande du Ministère des ressources marines. Cette visite avait pour but la formation de nouvelles recrues au traitement à bord du thon de qualité sashimi. Une série d'ateliers similaires avait été organisée en août 2002, au début du développement de la pêche de thon à la palangre aux Îles Cook.

À l'origine, la demande portait sur des ateliers de manipulation du thon, à l'intention des hommes d'équipage, ainsi que sur la formation pratique des marins locaux chargés de la classification du thon. Devant la médiocrité des prises, à l'heure actuelle, il a été décidé de différer cette formation et de reporter la visite d'un professionnel de la classification, originaire des Îles Fidji, à une date ultérieure, lorsqu'on disposera de suffisamment de thons pour procéder à des démonstrations pratiques de classification. En mars la pêche a été si mauvaise que la plupart des palangriers sont restés à quai. Cette période de maigres résultats a été, en revanche, une période faste pour la formation des équipages, qui avaient pour la plupart, sinon tous, le temps de participer aux ateliers.

Trois ateliers ont été organisés à Rarotonga, à l'École des métiers de la mer et de formation halieutique, qui dispose de tous les équipements et outils audio-

visuels nécessaires (téléviseur et magnétoscope, rétroprojecteur, tableau blanc, projecteur de diapositives).

Premier atelier (mardi 2 mars)

Treize employés d'usines de transformation locales (*Blue Pacific* et *Cook Island Fish Export*) se sont initiés à la classification du thon. Par la suite, dans le

courant de l'année, ils devraient également participer aux démonstrations de classification qu'effectuera un professionnel des Îles Fidji. Au programme de cet atelier d'initiation figurait un exposé sur la commercialisation du thon au Japon, les procédures de traitement à bord et les principaux critères de classification. La méthode de manipulation a été montrée sur un thon jaune de taille moyenne.



En haut : Bateau de pêche de thon à la palangre, à Avatiu (Rarotonga)

En bas : Bonne prise pour les agents du Ministère des ressources marines !

**Deuxième atelier
(mercredi 3 mars)**

Cet atelier a été suivi par vingt membres d'équipage de palangriers, trois propriétaires de bateaux et trois agents du Ministère des ressources marines. Il était axé sur les procédures de traitement à bord et comportait des démonstrations pratiques.

**Troisième atelier
(mercredi 10 mars)**

Cet atelier supplémentaire, organisé à la demande du Ministère, était destiné aux artisans pêcheurs afin de tenir ce secteur important au courant

des progrès techniques. Il a été suivi par neuf participants, notamment les exploitants très dynamiques de poti-marara de la région d'Aravua, ainsi que le propriétaire/exploitant d'un petit commerce de plats à emporter (principal acheteur du poisson pêché par les poti-marara). Selon le Ministère des ressources marines, la qualité du poisson débarqué, extrêmement variable, est souvent médiocre (pas de glace à bord). On espère que la formation des pêcheurs et de leur acheteur principal aura un impact sur la qualité du poisson fourni par les premiers.

**Atelier d'Aitutaki
(lundi 8 mars)**

Cet atelier ciblait les artisans pêcheurs qui utilisent des DCP, ainsi que les membres de l'équipage du seul palangrier commercial basé dans l'île, soit, en tout, seize stagiaires. Deux gros thons jaunes ont servi à la démonstration concrète.

La fréquentation des ateliers (64 stagiaires) a été excellente, et a dépassé les attentes de tous (en fait, quatre sessions ont été organisées, au lieu des deux initialement prévues). On espère que cette formation aura une incidence sur la qualité des thons débarqués aux Îles Cook.



À gauche : Un pêcheur d'Aitutaki perce un thon au point le plus mou
À droite : Des participants regardent une vidéo pendant l'atelier d'Aitutaki

Des affiches sur la sécurité en mer pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kiribati et Niue

Un second souffle pour la campagne régionale de sensibilisation à la sécurité en mer, lancée par la Section Formation halieutique.

Cette campagne, destinée aux exploitants de petits bateaux, a commencé en 1995 par la réalisation d'une série de quatre grandes affiches en anglais et en français. Ces affiches ont permis

de largement diffuser le message sur la sécurité en mer dans les États et Territoires insulaires océaniques. Conformément à la recommandation de Mike Mc Coy, qui avait fait remarquer que « la diffusion d'informations, dans le cadre de campagnes publicitaires répétées et renforcées au fil du temps (...), semblait le meilleur moyen d'améliorer la sécurité en mer

des artisans pêcheurs », la Section Formation halieutique a estimé que l'étape logique suivante consistait à réimprimer les affiches de 1995, en traduisant cette fois-ci les légendes en langues vernaculaires.

La Section Formation halieutique a pu, dans un premier temps, couvrir trois pays, grâce à son budget opérationnel et à une

contribution de la Direction de la CPS. Kiribati et Niue ont été sélectionnés en août 2003, après des négociations avec les Directeurs des pêches de ces pays, qui se sont déroulées lors de la troisième Conférence des Directeurs des pêches. Une demande de supports pédagogiques sur la sécurité en mer, émanant de l'Association de la pêche commerciale de Nouvelle-Irlande a conduit à inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays à approvisionner. Tandis que les agents de la Section Formation halieutique se mettaient en rapport avec les services des pêches de Niue, de

Kiribati et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin d'établir la traduction des affiches dans leur langue respective, le graphiste de la CPS rajournait les affiches de 1995. Les affiches de Kiribati et de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été distribuées au début de 2004 (quatre jeux de 500 affiches pour Kiribati et 5 000 pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Celles de Niue seront distribuées d'ici à fin mai.

Une petite subvention de Taiwan permettra de couvrir les frais encourus par ces pays supplémentaires avant la fin 2004.



SECTION DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

Forum régional océanien sur la mer (Suva, Îles Fidji, 2-6 février 2004)

Le Conseiller en développement de la pêche, Lindsay Chapman, a participé au Forum régional océanien sur la mer (PIROF), tenu à Suva, Îles Fidji. À l'occasion de ce forum se sont réunis des représentants de toutes les organisations membres du CORP et de la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que des secteurs public et privé œuvrant dans les domaines de la pêche, de l'environnement, du tourisme, des affaires maritimes, de l'éducation et du droit.

Le Forum portait sur la politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique (PIROP), fondée sur cinq principes directeurs : mieux connaître l'océan; mettre en valeur et gérer durablement l'exploitation des ressources marines; préserver l'environnement marin; en promouvoir l'exploitation pacifique; créer des partenariats et favoriser la coopération.

C'est le Premier Ministre des Îles Fidji, M. Laisenia Qarase, qui a ouvert la réunion. Un représentant de chaque État ou Territoire océanien a présenté un bref

exposé national sur les sujets de préoccupation que soulève l'océan. Des rapporteurs ont fait la synthèse de ces interventions et dressé une liste des thèmes et questions abordés.

Au cours de la plupart des journées, les participants ont traité chacun des cinq principes directeurs de la politique de la mer. Chaque principe était présenté dans un exposé-cadre, suivi de trois à cinq présentations des groupes de réflexion qui examinaient les différents aspects ou domaines couverts par le principe en question. Les participants se sont ensuite répartis en huit petits groupes de travail qui se sont penchés chacun sur le même principe. Les groupes ont axé leur réflexion sur l'orientation stratégique à adopter et essayé de cerner les difficultés qui se présentent, les mesures et actions à mettre en œuvre en priorité, et les mécanismes pouvant être mis en place pour mener à bien ces actions ; il ont aussi évoqué les organismes partenaires à solliciter à cet effet. Les groupes ont ensuite rendu compte de leurs travaux en séance plénière.

Les conclusions de chaque séance ont été regroupées en cinq axes stratégiques.

- améliorer la gestion des côtes et de l'océan ;
- adopter une approche intégrée du développement et de la gestion durables des côtes et de l'océan ;
- renforcer les capacités des populations océaniques en matière de développement et de gestion durables ;
- promouvoir la formation d'alliances visant à maintenir l'océan en bon état ;
- mettre en place un organisme faisant autorité sur toutes les questions afférentes à l'océan et œuvrant à une gestion efficace des ressources marines.

Chaque axe stratégique recouvre un large éventail de projets et d'actions à mener en priorité, dans les différents secteurs intervenant dans l'exploitation des ressources côtières et de l'océan.

La dernière demi-journée a été consacrée à l'examen des aspects formels des informations recueillies au cours du Forum. Il a été décidé qu'une version prélimi-

naire des conclusions serait diffusée sous forme de tableau, juste après la réunion, de manière que les participants puissent formuler des observa-

tions et apporter des compléments, le cas échéant. Le Directeur général de la CPS, Mme Lourdes Pangelinan, a prononcé l'allocution de clôture.



Consultation régionale d'experts sur la sécurité en mer à bord de petits bateaux de pêche (Lami, Îles Fidji, 9-13 février 2004)

William Sokimi, chargé du développement de la pêche, a participé à la réunion de concertation des experts de la FAO et de la CPS sur la sécurité en mer des petits bateaux de pêche, pour y parler de son expérience. À cette réunion ont participé trente personnes, dont des spécialistes du développement de la pêche dans la région, des responsables des services des pêches et des affaires maritimes, ainsi que des experts d'organisations internationales telles que la FAO et l'OMI. Les participants comptaient en outre des constructeurs de petites embarcations de pêche et des artisans pêcheurs chevronnés.

Cette réunion faisait suite à des enquêtes, menées précédemment à l'initiative de la FAO et de la CPS, sur la sécurité en mer des petits bateaux de pêche et visant à initier les pêcheurs océaniques aux procédures à respecter à bord des petites embarcations de pêche. Les résultats de l'enquête de la FAO avaient en effet montré que des accidents survenus à bord de petits bateaux de pêche étaient responsables du nombre élevé de décès en mer dans la région du Pacifique.

Le recours à des petits bateaux a toujours paru évident, et pratiquement aucun pays océanique n'a édicté de législation réaliste

susceptible de réglementer efficacement et de surveiller les déplacements et le respect des normes de sécurité de ces bateaux.

La réunion poursuivait les objectifs suivants :

- débattre d'une réglementation adaptée aux petits bateaux de pêche de la région ;
- améliorer et promouvoir les mesures en faveur de la sécurité en mer dans la région ;
- mettre au point des systèmes efficaces de collecte de statistiques sur les accidents en mer ;
- améliorer les normes de sécurité présidant à la construction de bateaux en fibre de verre ;
- établir des plans d'action en vue de futurs programmes relatifs à la sécurité en mer, sur la base des recommandations formulées par les participants.

Le groupe de concertation a traité plusieurs questions complexes avant de formuler des recommandations qui pourraient déboucher sur une légis-

lation réaliste et efficace. Parmi ces questions figuraient notamment les suivantes :

- Est-il nécessaire de mettre en place une législation dès maintenant ou peut-on se contenter de programmes d'information ?
- Examiner les limites des zones où la législation sur les petits bateaux de pêche doit être appliquée, par comparaison avec l'intérêt d'une vaste campagne de sensibilisation.
- Mise en œuvre d'une législation appropriée et réaliste.
- Applicabilité de la législation dans les zones rurales et urbaines.
- Catégorie de bateaux qui devraient être visés par la législation.
- Surveillance, réglementation ou application de la législation ?
- La législation doit-elle être mise en œuvre en totalité ou par étapes ?
- Quels sont les coûts de la mise en œuvre de la législation, à l'échelon national ? Régional ?



Suivi du projet de développement de la pêche au thon à la palangre aux Îles Marshall

Du 18 février au 20 mars, William a animé une formation complémentaire en matière de pêche thonière à la palangre, en collaboration avec le capitaine et

l'équipage du bateau du Service des ressources marines des Îles Marshall (MIMRA), le *Wa Bal*. Cette session faisait suite à une formation initiale et à des essais

de pêche conduits au premier semestre 2003 (voir les Lettres d'information sur les pêches n° 105 et 106). Entre temps, un nouvel enrouleur de ligne avait été

installé sur le bateau, et William souhaitait former l'équipage à son utilisation.

Après une semaine consacrée à la préparation du bateau et de l'engin de pêche, une première sortie de sept jours a permis de réaliser cinq calées à raison de 700 hameçons par calée. Des calmars et des comètes ont été fixés comme appâts à des hameçons espacés d'environ 50 mètres sur la ligne-mère.

Quarante poissons, d'un poids total de 1 040 kg, ont été débarqués lors de la première sortie, puis mis sous glace. Un thon obèse de classe « A », et quatre thons obèses de classe « B », pesant 274 kg, ainsi que deux thons jaunes de classe « A » et onze de classe « B », d'un poids total de 420 kg, ont été transformés et conditionnés en vue de l'exportation. Tous les poissons destinés à l'exportation ont été vendus aux États-Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'entreprise *Marshall Islands Fishing Venture (MIFV)*. Le poisson vendu sur le marché local consistait dans un thon obèse de classe « D » (28 kg), cinq thons jaunes de classe « D » (157 kg), 13 mahimahi (79 kg), un thazard du large (18 kg) et 2 marlins bleus (64 kg).

Après le débarquement des prises, le bateau a été nettoyé à fond. Les quatre jours suivants,

l'engin de pêche, endommagé, a été réparé ; des vivres et du carburant ont été achetés par l'intermédiaire de la section comptable du MIMRA, et la paie versée aux membres de l'équipage. La deuxième sortie a commencé le 9 mars et a duré sept jours. Cinq calées ont été réalisées, à raison de 750 hameçons par calée en moyenne.

Le bateau est rentré au port avec une prise totale de 50 poissons, d'un poids total de 1 494 kg. Seul un thon obèse de la classe « A », pesant 69 kg, et cinq thons jaunes (1 de la classe « A » et 4 de la classe « B »), d'un poids total de 194 kg, ont été traités en vue de l'exportation avant que le débarquement ne soit interrompu, les conditions d'exportation n'ayant pas été arrêtées entre le MIMRA et la MIFV. Le reste de la prise a été trié et transporté au marché du projet Îles périphériques du MIMRA pour vente et distribution à l'échelon local, à savoir : cinq thons obèses (3 de la classe « A »,

1 de la classe « B » et 1 de la classe « D ») (217 kg), 18 thons jaunes (3 de la classe « A » et 15 de la classe « B ») (616 kg), 6 thons jaunes de la classe « D » (174 kg), 3 marlins bleus (99 kg), 9 mahimahi (55 kg) et 2 thazards du large (41 kg). En outre, un thon obèse (classe « A ») de 30 kg a été préparé à l'intention du Président.

Bien que l'équipage du MIMRA ait pu amplement se familiariser avec le nouvel enrouleur de ligne au cours des deux sorties de pêche, représentant dix calées et 7 250 hameçons, il aura besoin d'effectuer d'autres sorties pour exploiter pleinement le potentiel du bateau. En outre, il faudrait parvenir à définir de meilleures modalités de commercialisation du poisson de qualité destiné à l'exportation : les prix consentis par la société MIFV, qui reposent sur un prix d'achat forfaitaire, sont bien inférieurs à ceux qui auraient été atteints dans les criées japonaises.



En haut : Mise sous glace du poisson débarqué.



À gauche : Pont arrière du *Wa Bal*, préparé pour le mouillage de l'engin.

Technique de mouillage à grande profondeur pour le projet de réduction des prises accessoires

En mars, Steve Beverly, chargé du développement de la pêche, s'est rendu à Mooloolaba, en Australie (Mooloolaba est situé sur la Sunshine Coast, au nord de Brisbane), pour lancer un projet d'expérimentation d'une nouvelle technique de réduction des prises accessoires destinée aux palangriers (voir la Lettre d'information sur les pêches n° 106). Le projet a pour but de tester sur le terrain une technique de mouillage de palangre à grande profondeur pour la pêche thonière, afin de réduire les prises accessoires (notamment les tortues de mer) et d'améliorer les prises par unité d'effort (PUE) d'espèces ciblées (en particulier le thon obèse). Il s'agira en premier lieu de perfectionner cette technique, puis de la tester par rapport aux conditions normales de mouillage.

L'engin a été acheté et préparé, et deux entreprises de pêche de Mooloolaba ont été sollicitées pour consacrer une partie de leur temps de sortie au projet. Celui-ci bénéficie du concours financier de l'Office australien de gestion de la pêche (AFMA) et sera conduit par la CPS, avec le concours de *SeaNet*, organisation qui fournit des services de vulgarisation à la filière de la pêche commerciale australienne et vise résoudre les problèmes liés à l'environnement et aux prises accessoires.

Elton Robinson, agent de vulgarisation auprès des palangriers ciblant le thon et le marlin dans la zone d'Australie orientale, a mis le projet sur pied, de concert avec Steve. Il a aussi assuré des services de soutien depuis le siège de *SeaNet*, à Mooloolaba.

En haut : Lest de 3 kg, avec ligne et agrafe à émerillon

En bas : Bathythermographe dans son boîtier de protection et agrafe de fixation à la ligne-mère

Le nouvel engin consiste dans des lests de 3 kg qui sont fixés à la ligne-mère juste sous les flotteurs, à une profondeur de 100 m ou plus, des flotteurs supplémentaires et des lignes de bouées, ainsi que des bathythermographes. Grâce aux lests, tous les hameçons d'un panier de palangre sont mouillés en dessous de la couche superficielle homogène, hors d'atteinte des tortues de mer, et à la profondeur où les thons obèses vont chercher leur nourriture. Les bathythermographes, fournis par *Star-Oddi*, une société

islandaise, serviront à mesurer la profondeur de mouillage effective des palangres.

Après l'arrivée de Steve en Australie, il a été discuté de la question de savoir si le projet démarrerait à temps, la flottille de palangriers de Mooloolaba traversant une période difficile, et plusieurs bateaux étant immobilisés. Fin mars, les propriétaires d'un des bateaux, *Southernmoves Pty Ltd*, ont toutefois consenti à dégager du temps de navigation pour les premiers essais. Les engins et



L'équipement nécessaires ont été chargés sur le *Blue Moves*. Le premier mouillage de l'engin expérimental ne se fera pas

avant avril ; les lecteurs devront donc atteindre le prochain numéro de la Lettre d'information sur les pêches pour connaître

les résultats du projet, qui se poursuivra jusqu'en mai 2004.



Chargement de glace à bord du *Blue Moves*, à Mooloolaba

Niue et le cyclone Heta

Le cyclone Heta a dévasté Niue le 5 janvier 2004 et causé d'énormes dégâts sur l'île. Une mer démontée, avec des vagues déferlant sur la terre, en certains endroits, ont provoqué des dégâts irréparables à de nombreuses maisons, à l'hôpital et à plusieurs entreprises. Dans la zone du quai, des murs de bétons et la végétation ont été emportés. Le littoral au sud du quai a été ravagé et la végétation quasiment anéantie.

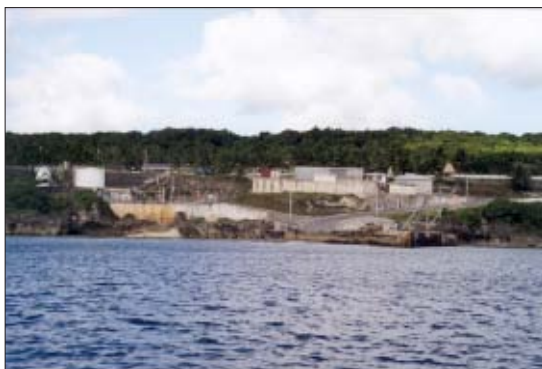
Du 24 mars au 5 avril 2004, Lindsay a aidé Niue à poursuivre son programme de dispositifs de concentration du poisson, de nombreux DCP et les prises de poissons ayant souffert du cyclone. Les deux sondeurs acoustiques en eau profonde de Niue ont été endommagés par l'eau salée. Lindsay a

donc apporté celui de la CPS pour pouvoir mouiller au large des DCP de remplacement. Malgré la confection de trois DCP, de mauvaises conditions météorologiques et le déchargement du cargo n'ont pas permis de mouiller au large des DCP pendant cette période.

Pendant son séjour à Niue, Lindsay a dressé l'inventaire des données relatives au projet, ce qui n'a guère pris de temps après la confection des trois DCP mouillés au large. En collaboration avec les agents du service des pêches, Lindsay a aussi recueilli des données supplémentaires de prises et d'effort, et mis au point des identificateurs des pêcheurs qui fournissent des données, quel que soit le bateau sur lequel ils pêchent.

Les fondations de la nouvelle usine de transformation du thon n'ont pas été endommagées par le cyclone Heta ; la construction du bâtiment s'est donc poursuivie en février et en mars. La majeure partie du bâtiment proprement dit est sortie de terre, et les dalles de béton coulées. Ces prochains mois, l'équipement de réfrigération sera installé et la salle de transformation aménagée. Cette usine de transformation devrait être opérationnelle en mai ou juin 2004.





À gauche : le quai d'Alofi avant le passage du cyclone Heta
À droite : les dégâts causés au quai d'Alofi par le passage du cyclone Heta



À gauche : le littoral, au sud du quai d'Alofi, avant le passage du cyclone Heta
À droite : le littoral, au sud du quai d'Alofi, après le passage du cyclone Heta
Ci-dessous : construction de la nouvelle usine de transformation du thon à Niue



Bilan du projet de recherche sur les DCP

Le cyclone Heta a provoqué la disparition de cinq DCP confectionnés en vue du projet. Au 30 mars 2004, il n'y avait donc que deux DCP en place. L'un d'eux était un DCP d'origine, mouillé en février 2002, et l'autre un DCP de remplacement, mouillé en mai 2003. Aux Îles Cook, deux des cinq DCP restants ont été perdus au premier trimestre.

La collecte de données se poursuivra sur ces deux sites, bien que les activités halieutiques de

Niue aient été fortement entravées par la perte de la grue du quai principal sous l'effet du cyclone. Des améliorations ont été apportées à la fourniture de données ; certains pêcheurs ont communiqué des données fiables et cohérentes. Ces données seront bientôt analysées et les formulaires rendus aux pêcheurs qui les ont remplis.

Les enquêtes qui devaient être menées en mars auprès de la population de Niue ont été

reportées à une date ultérieure pour permettre aux habitants de se remettre des effets du cyclone. Une demande de financement a également été soumise au Fonds néo-zélandais au titre du « Projet océanien en faveur de l'environnement » (PIE) pour reconduire le projet pendant trois autres années. La réponse à cette demande devait être connue en mai 2004.



SECTION AQUACULTURE

Publication de nouveaux documents sur le portail Aquaculture

1. *Évaluation, à l'échelon régional, de la rentabilité commerciale de l'aquaculture des espèces marines ornementales dans les îles du Pacifique*. Lindsay, S. R. ; E. Ledua et J. Stanley. Ce rapport, rédigé à la demande de la CPS, brosse un panorama du commerce des espèces marines destinées à l'aquariophilie et étudie le rôle de l'aquaculture. Il contient un profil statistique détaillé des pays participant au commerce des poissons d'ornement, et donne les coordonnées des correspondants locaux. Pour télécharger le document en

format PDF (320 ko), rendez-vous à l'adresse suivante :

http://www.spc.int/aquaculture/site/publications/documents/Marine_Ornamental.pdf

2. *Descriptif des espèces pouvant présenter un intérêt pour la filière aquacole des États et Territoires insulaires océaniques*. Ce document a été réalisé à l'origine pour la première Conférence sur l'aquaculture, organisée par la CPS en 2002, aux Îles Fidji. Des experts de la région ont établi le profil de 17 espèces censées présenter un grand

intérêt pour l'aquaculture dans le Pacifique. Les caractéristiques biologiques, le mode d'élevage et la commercialisation de chaque espèce sont indiqués, ainsi que les avantages et inconvénients de la production de l'espèce dans le Pacifique. Pour télécharger le document en format PDF (357 ko), rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.spc.int/aquaculture/site/publications/documents/Commodity%20profiles.pdf>



Octroi de subventions pour financer des projets

La CPS a octroyé, sur ses fonds non statutaires, deux subventions destinées à financer des petits projets. Le Programme d'études océanographiques de l'Université du Pacifique Sud a reçu 5 000 dollars fidjiens pour

la deuxième phase d'élaboration et de vérification du protocole relatif au contrôle phytosanitaire de l'algue marine *Kappaphycus*. Le principal chercheur qui a participé à cette opération est Reuben Sulu. Emily McKenzie,

de la SOPAC, examinera les aspects économiques des systèmes de surveillance de la production perlicole aux Îles Cook.



Stages en détachement

En mars 2004, la Section Aquaculture a pris à sa charge une partie des frais de voyage de trois représentants des services

des pêches de Nouvelle-Calédonie, chargés de faire le point sur l'aquaculture des poissons de mer en Australie et à Bali. Ces

trois personnes se sont déclarées particulièrement impressionnées par les travaux de recherche entrepris à Cairns.



Publication de modèles économiques d'aquaculture rurale et d'agriculture

Un kit de modélisation économique de ferme aquacole ou agricole est disponible gratuitement sur le portail Aquaculture (www.spc.int/aquaculture) et sur cédérom. Les modèles portent sur l'élevage de chevrettes (crevettes *Macrobrachium*), d'huîtres perlières, de crevettes pénéides, de tilapia, la culture d'algues *Kappaphycus*, la pêche côtière, la culture de coprah, de riz, de taro et de canne à sucre.

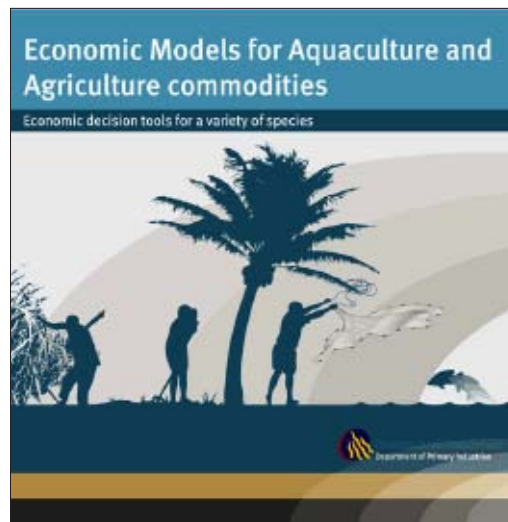
L'agriculture est comprise dans le kit en raison de sa similitude avec les systèmes de production aquacole qui viendront éventuellement la remplacer ou l'intégreront. L'aquaculture pourrait, par exemple, intéresser les agriculteurs fidjiens qui seront probablement contraints d'abandonner la culture de la canne à sucre.

Il suffit de modifier le niveau d'intrants ou de combiner plusieurs systèmes agricoles pour obtenir une réponse simple et rapide à des questions fondamentales telles que : Quelle est la configuration la plus rentable ? Mon investissement est-il rentable par rapport à d'autres types d'exploitation agricole ? Vaudrait-il mieux adopter un système intégré (agro-aquacole) ?

Le modèle repose sur le tableur Microsoft Excel et se présente sous une forme conviviale. On saisit directement les valeurs (niveau de production, investissement en équipement, frais de fonctionnement). Le modèle analyse automatiquement les données et génère un échancier des volumes de production, la ventilation des coûts par unité, la période d'amortissement, le revenu brut et net, ainsi que le taux de rentabilité interne. La probabilité des facteurs de risques tels que catastrophes naturelles (inondations), vol ou maladies est estimée, et le système produit un graphique d'analyse des risques indiquant la marge

bénéficiaire probable positive ou négative. Le modèle constitue un outil idéal pour les futurs agriculteurs, les agents des services de vulgarisation ou les banques d'investissement.

Les modèles d'exploitation ont été établis après consultation d'un économiste du gouvernement du Queensland et de représentants fidjiens de différents types d'exploitations. L'atelier s'est déroulé en septembre 2003, sur le campus de l'Université du Pacifique Sud, avec le concours du Programme d'études océanographiques, de *The WorldFish Center* et de la CPS.



Mission de la CPS sur la santé des animaux aquatiques

En mars 2004, le Conseiller en aquaculture de la CPS, Ben Ponia, a organisé une mission sur la santé des animaux aquatiques et le contrôle zoosanitaire. Accompagné du docteur Steve Angus, vétérinaire épidémiologiste de la CPS (Suva), du docteur Ramesh Perera, de *BioSecurity Australia*, Ministère de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (Canberra), il s'est rendu dans quatre pays membres : Îles Fidji, Vanuatu, Samoa et Îles Cook.

Bien qu'il constitue l'une des priorités identifiées de longue

date pour la région, le problème du contrôle sanitaire et de la santé des organismes aquatiques n'a guère été traité jusqu'à présent. Des orientations politiques ont été ébauchées lors de la troisième Conférence des Directeurs des pêches, tenue en 2003. Les participants à la mission ont décelé plusieurs domaines auxquels la CPS pourrait apporter son concours technique.

1. Renforcement des capacités en matière d'analyse des risques à l'importation et

d'évaluation de l'impact sur l'environnement

- La Section Aquaculture est en train d'effectuer une mission d'expertise-conseil visant à mettre en place un cadre général d'analyse des risques à l'importation, y compris des risques écologiques (liés aux organismes nuisibles, aux agents pathogènes et à leur invasion).
- Ce cadre prévoit la réalisation de deux analyses des risques à l'importation à l'intention des services des pays membres de la CPS. La première analyse, des-

tinée aux Îles Fidji, portera sur l'importation de la crevette *Litopenaeus stylirostris* de Brunei à Fidji et s'attachera à l'étude des risques pathogènes. La deuxième analyse, réalisée pour le compte des Îles Cook, portera sur l'importation de crevettes d'eau douce *Macrobrachium rosenbergii*, et en particulier sur les risques écologiques. Il est prévu de terminer la réalisation du cadre et de deux analyses des risques à l'importation avant le troisième trimestre 2004.

- Une fois le cadre mis en place, il est prévu d'élaborer des directives sur les déplacements, à l'échelon régional, compte tenu des directives techniques en vigueur en Asie et, de manière générale, des aspects écologiques. Cette opération pourra nécessiter la consultation d'experts de la région et d'autres organisations, telles que la FAO, éventuellement au milieu de 2005.

2. Renforcement des liens avec des organisations spécialisées dans la santé animale et le contrôle zoosanitaire.

- Création de groupes consultatifs des services nationaux, par exemple les services chargés de la communication en matière d'analyse des risques à l'importation (services des pêches et de l'aquaculture, de l'environnement, services vétérinaires et de contrôle phyto- et zoosanitaire). Des experts universitaires et du secteur privé pourront également être sollicités.
- Renforcer les liens avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui publie un rapport trimestriel sur les maladies animales. Prendre contact avec des experts des services des États australiens qui ont un climat tropical similaire (Australie occidentale ou Queensland, par exemple), et examiner la possibilité de nouer des liens avec le Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (NACA).



Des crevettes *Macrobrachium rosenbergii* font l'objet d'une analyse des risques à l'importation aux Îles Cook.



Des crevettes *Litopenaeus stylirostris* font l'objet d'une analyse des risques à l'importation aux Îles Fidji.

- Renforcer les liens entre les services de l'aquaculture et de l'agriculture dans les domaines de la production animale et du contrôle zoosanitaire qui se recoupent.
 - Diffuser des informations sur l'accord OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS). Examiner le bien-fondé de l'adhésion du secteur aquacole de la région à l'OMC.
- ## 3. Encourager l'élaboration d'un plan national sur la gestion sanitaire des animaux aquatiques
- Ce plan devrait porter principalement sur l'amélioration des services de vulgarisation, la rédaction de rapports (surveil-

lance/suivi), les capacités d'évaluation des risques, de contrôle à l'importation et de mise en quarantaine, la législation dans son ensemble, la riposte aux situations d'urgence, la sensibilisation, les liens à l'échelon international et la coordination nationale, les contrôles à l'échelon national, le transfert d'organismes et leur utilisation finale, les capacités de diagnostic (en laboratoire et épidémiologique), la vérification des compétences et les codes de pratiques et de déontologie propres à ce secteur.



Congrès mondial d'aquaculture 2004

Le Congrès mondial d'aquaculture 2004 s'est déroulé du 1er au 5 mars, au Centre de conférences d'Hawaii. Il a permis de faire le point sur les chances et les obstacles qui se présentent dans la région du Pacifique, face à l'évolution mondiale et aux acquis de la recherche. Ce congrès est un événement phare pour les organisations les plus diverses (entreprises du secteur privé, universités, ONG), qui peuvent y présenter leurs nouveautés ou les résultats de leurs recherches. Plus de 300 exposés ont été présentés au cours de seize séances simultanées. Près de 300 entreprises et organisations ont également participé à des expositions.

Des litiges commerciaux (notamment, aux États-Unis d'Amérique, le différend sur les lois anti-dumping et les crevettes *Litopenaeus vannamei*) ont provoqué une certaine instabilité sur les marchés mondiaux. Ces litiges

vont probablement se multiplier et s'intensifier au fur et à mesure que des pays tels que les États-Unis cherchent à protéger leurs fournisseurs nationaux vis-à-vis d'entreprises plus rentables d'Asie et d'Amérique du Sud. Parmi les autres questions trans-sectorielles inscrites à l'ordre du jour figuraient le renforcement des normes de biosécurité, l'amélioration génétique et les progrès en matière de formulation des aliments pour poissons.

Pour ce qui est des denrées alimentaires, des travaux de recherche et de développement sont de plus en plus consacrés à la crevette *Litopenaeus vannamei*, au thon, aux loches, au mafou et au commerce d'espèces ornementales. De nombreux pays se penchent sur la domestication de leurs espèces indigènes.

L'esprit d'innovation du secteur aquacole se traduit par la diversité des modes d'exploitation,

depuis des systèmes très intensifs jusqu'à des applications rurales rudimentaires, en passant par l'agriculture intégrée et les systèmes hydroponiques. Une campagne de promotion au large, qui pourrait pallier les inconvénients de l'exploitation côtière. À Hawaii, l'élevage de *moi* (*Polydactylus sexfilis*, une espèce de barbare) a suscité beaucoup d'intérêt pour la culture en cage au large.

Le Congrès consacrait une journée à des exposés sur la perliculture, présentés par des représentants de toutes les régions du Pacifique. Il a beaucoup été question des progrès accomplis dans les techniques de reproduction artificielle. Les difficultés de commercialisation et d'analyse économique et commerciale subsistent.



Octroi de fonds australiens à des projets de recherche en aquaculture dans le Pacifique

Un nouveau projet, lancé au début de cette année, vise à soutenir le développement durable de l'aquaculture dans la région océanienne et au nord de l'Australie. Financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) ; il complète le programme de l'AusAID en faveur de l'aquaculture en Océanie. Il est principalement mis en œuvre par le Ministère des industries primaires et de la pêche du Queensland, en collaboration avec la CPS et *The WorldFish Center*.

Lancé en janvier dernier, ce projet suit une méthode originale de promotion de l'aquaculture durable dans la région. En associant les activités de vulgarisation, de recherche et de formation, il vise à améliorer et appliquer des techniques aquacoles appropriées.

Le projet porte en partie sur la vulgarisation des projets existants de l'ACIAR et de *The WorldFish Center* dans d'autres pays insulaires du Pacifique et du Nord de l'Australie. L'un de ces projets, issu d'un projet de recherche quinquennal mené aux Îles Salomon, concerne les techniques de capture et d'élevage de poissons au stade post-larvaire.

L'autre consiste dans le transfert de technologie en matière de nourriceries d'holothuries de Nouvelle-Calédonie ; il est complété par des recherches sur l'élevage mixte des holothuries avec les crevettes et sur la dépollution biologique des bassins d'élevage de crevettes. Nous envisageons de perfectionner les compétences du personnel des institutions partenaires dans le domaine technique

et la recherche en dispensant une formation en rapport avec ces aspects.

Une facette importante du projet réside dans sa capacité de financer des petits projets de recherche au travers du volet « mini-projets ». Ce volet a pour objectif d'aider les pays insulaires océaniques à mener des recherches sur les obstacles au développement d'une aquaculture durable dans leur région. Les mini-projets doivent en particulier être axés sur les denrées dont la connaissance est exploitable. La priorité sera donnée aux denrées définies dans le Plan d'action de la CPS en matière d'aquaculture. Théoriquement, les projets seront utiles non seulement au pays où la recherche est menée, mais également à d'autres parties de la région. Il y a deux catégories de mini-projets : ceux de

moins d'un an, financés à concurrence de 5 000 dollars australiens, et ceux d'environ deux ans, bénéficiant d'une subvention de 10 000 dollars australiens maximum. Si vous avez une idée de mini-projet, veuillez prendre contact avec Ben Ponia (CPS) ou Cathy Hair (Ministère des industries primaires et de la pêche du Queensland), dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Vous pouvez vous procurer des formules de demande auprès de la CPS. Veuillez noter que les mini-projets doivent se

rapporter à l'aquaculture, cibler un obstacle existant et avoir de préférence de grandes possibilités d'application et des retombées bénéfiques. À la fin du projet, vos résultats seront diffusés dans la région, en particulier par le truchement de publications de la CPS. Nous voulons aussi appliquer concrètement les résultats et faire en sorte que les améliorations techniques ou les recommandations soient suivies d'effet grâce au soutien permanent de la CPS.

Pour toute information complémentaire ou candidature au Projet de développement durable de l'aquaculture dans la région océanienne et au Nord de l'Australie, veuillez prendre contact avec Ben Ponia, Conseiller en aquaculture (benp@spc.int) ou Cathy Hair, biologiste des ressources marines, Ministère des industries primaires et de la pêche du Queensland, Centre des pêches du Nord (cathy.hair@dpi.qld.gov.au).



■ OBSERVATOIRE DES PÊCHES RÉCIFALES

DemEcoFish bientôt terminé

Le projet de recherche biennal DemEcoFish, financé par la Fondation MacArthur, a entamé sa dernière étape. Il a été prolongé jusqu'à mi-2004. Les dernières activités menées au titre de ce projet sont donc en cours : présentation de rapports nationaux, tenue d'une table ronde scientifique permettant de faire le point sur les expériences et les résultats, élaboration de publications, et rédaction des rapports finals technique et financier du projet.

Les Tonga et les Îles Fidji ont été choisies pour la réalisation d'enquêtes sur le terrain. L'étude socio-économique et l'évaluation des ressources ont été achevées respectivement à la fin de 2002 et au milieu de 2003, et ont

été suivies de la saisie des données et de l'établissement d'une base de données. Des rapports socio-économiques nationaux ont été rédigés et présentés aux services des pêches compétents pour adoption.

Plusieurs articles ont été rédigés et adressés à diverses revues régionales et internationales ; ils font la synthèse des activités ou des composantes du projet ou les décrivent. Ils portent notamment sur les résultats des méthodes testées et analysées, les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la pêche vivrière et artisanale, analyse économique de la pêche dans les villages, et la collecte de données socio-économiques et sur les ressources.

Comme nous l'avons annoncé dans la dernière Lettre d'information sur les pêches, la table ronde scientifique sur « Les rapports entre ressources marines et utilisateurs : Réunion des données écologiques et socio-économiques en vue de la prise de décisions judicieuses relatives à la gestion des pêcheries récifales et lagonaire » s'est déroulée au siège de la CPS à Nouméa, du 2 au 4 juin 2004. Les principaux résultats et expériences du projet DemEcoFish ont été présentés et débattus parmi les professionnels qui mènent des activités comparables ou complémentaires dans la région. Il est envisagé de publier dans la revue *Ambio* les principales conclusions de cette table ronde.



■ SECTION GESTION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE

Atelier de formation à la gestion communautaire de la pêche, au Samoa

Du 3 au 9 mars, la Section Gestion de la pêche côtière a organisé, au Samoa, un atelier sur la gestion communautaire de la pêche, à l'intention des agents des services des pêches du Samoa et de Tokelau. Cet atelier s'adressait en particulier aux agents de vulgarisation des services des pêches qui travail-

lent habituellement avec les communautés de pêcheurs. Bien que la Section ait déjà présenté cette formation aux Samoa américaines, la forte rotation du personnel au sein du service des pêches nécessitait la tenue d'un autre atelier à l'intention des nouvelles recrues.

Les quatre agents qui ont participé à l'atelier travaillaient déjà concrètement sur des projets de gestion communautaire, mais avaient besoin de suivre cette formation pour pouvoir mettre en œuvre des projets dans les villages qui sollicitaient leur assistance. Il y a deux ans, les Samoa américaines ont lancé

des projets de gestion communautaire, avec l'aide de la Section Gestion de la pêche côtière. Ces projets ont bien commencé, mais leur mise en œuvre a été parfois entravée par l'absence d'engagement des responsables des communautés. La plupart des personnes concernées ont un emploi rémunéré et ne peuvent pas prendre sur leur temps de travail pour assister à des réunions. Il n'a pas été facile de recruter des bénévoles au niveau communautaire. Le service des pêches appuyait toutefois le projet, dans le but, à long terme, de mettre en place un réseau de sites communautaires et de sensibiliser les villageois au rôle qu'ils doivent jouer s'ils veulent assurer la pérennité de leurs ressources.

Parmi les participants figuraient quatre agents du service des pêches des Samoa américaines et six représentants de Tokelau. L'atelier, qui précédait la mission à Tokelau, donna aussi aux représentants de Tokelau l'occasion de découvrir les principes de l'organisation de réunion de gestionnaires, d'effectuer des exercices et de débattre les modalités d'élaboration de plans de gestion.

Tokelau ne possédant pas d'agents, hormis le Directeur du service des pêches, des représentants des villageois ont été choisis par le *Taupulega*, en fonction de leur intérêt pour le cours. Le problème de l'émigration s'est toujours posé à Tokelau ; le choix des participants et des personnes qui seraient chargées de conduire des projets dans le pays était donc très restreint. Néanmoins, les participants étaient désireux d'apprendre et de participer à toutes les activités. Quant aux participants des villages, la difficulté était d'acquérir des connaissances sur la pêche et la gestion ; le soutien de la population, les institutions et les mécanismes ne leur posaient pas de problème.

Au cours de l'atelier ont été abordés les principes de base et la raison d'être de la gestion communautaire, la manière de nouer des contacts et d'organiser des réunions dans les villages, la facilitation au niveau du village et les étapes de la conception d'un plan de gestion du village. Les procédures et moyens d'approche des communautés, point de départ important de tout projet, ont été traités en détail. Une séance a aussi été consacrée aux règlements locaux et à leur nécessité dans tout plan de gestion communautaire. Le cas du Samoa a été pris comme exemple, mais l'approche est différente selon les pays et les structures sociales. Ainsi, à Tokelau, l'approche est très différente car chaque atoll ne compte qu'un village. Il suffit donc de prendre contact avec le *Taupulega* de chaque île pour commencer à travailler.

Trois agents du service des pêches du Samoa ont contribué à l'organisation de l'atelier : Etuati Ropeti, Talavou Taua et Iulia Kelekolio. Foua Toloa, du projet mené au Samoa par l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la Banque mondiale, a animé l'atelier pour Tokelau.

Formulation d'un plan de gestion

Cette formation a été dispensée par les agents du service des pêches du Samoa, qui ont mis à

profit leur expérience du terrain pour former les participants aux aspects importants de la formulation d'un plan de gestion. Le service des pêches et les populations elles-mêmes assureront la mise en œuvre des plans de gestion.

Les participants se sont rendus sur les sites visés par la gestion communautaire, afin d'observer la localisation de ces sites par rapport aux zones de pêche du village, la manière dont les zones sont délimitées, les améliorations apportées aux sites de gestion, et la façon dont les progrès sont mesurés.

Le dernier jour de l'atelier, les participants se sont essayés à la facilitation, ont animé des réunions et se sont penchés sur des problèmes pour trouver des solutions. La facilitation consistait à présider et conduire les débats, et à travailler en groupes.

Les participants ont également débattu les problèmes halieutiques qui se posent aux deux pays. Ils ont fait des exercices sur l'utilisation des arborescences de problèmes et de solutions, et se sont initiés à d'autres méthodes de collecte d'informations, y compris des activités d'apprentissage participatif. Foua Toloa a cité des exemples d'autres opérations de gestion en cours, notamment les différentes approches, les difficultés et les avantages de certaines méthodes.



■ RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE À L'ESPADON À LA PALANGRE DANS LES EAUX HAWAIIENNES

Le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et le Service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique (*NOAA Fisheries*) ont tenu une conférence de presse en mars dernier pour annoncer la réouverture de la pêche à la palangre de l'espadon. Parmi les personnes présentes à cette occasion figuraient Roy Morioka, président du Conseil, et William Hogarth, Administrateur adjoint de NOAA Fisheries. Kitty Simonds, Directeur exécutif du Conseil, a présenté un groupe d'éminents spécialistes sur la conservation des tortues et la réduction des prises accessoires, composé de John Watson, de NOAA Fisheries, Martin Hall, de la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT), Kimberly Davis, du Fonds mondial pour la nature, et Eric Gilman, du *Blue Ocean Institute*.

Depuis avril 2001, la réglementation fédérale des États-Unis d'Amérique interdit à la flottille hawaïenne de palangriers de pêcher l'espadon à de faibles profondeurs (<30 brasses). Cette interdiction a été imposée puisqu'il était estimé que les captures accessoires de tortues couannes et de tortues luths de cette flottille étaient trop importantes et qu'elles menaçaient la viabilité de ces populations. Comme la plupart d'entre elles étaient réalisées par des palangriers ciblant l'espadon au moyen de calées peu profondes, ce sont ces navires qui ont été le plus durement touché par la nouvelle réglementation en matière de gestion.

Heureusement, des recherches menées par John Watson à bord de palangriers des États-Unis d'Amérique opérant dans l'Atlantique ont révélé que le recours à des hameçons à pointe recourbée (18,0) et à des appâts de type maquereau peut réduire

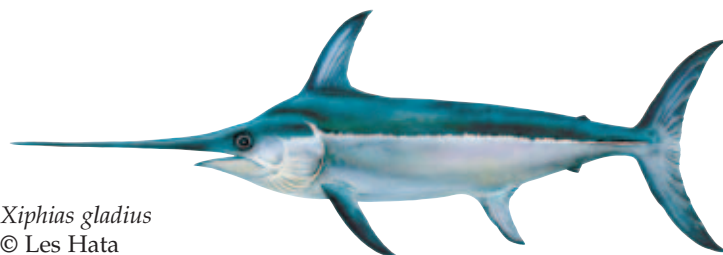
les prises accessoires de 67 % dans le cas de la tortue luth et de 92 % dans le cas de la tortue couanne, par rapport à la pêche pratiquée au moyen d'hameçons en forme de J appâtés au calmar. En novembre dernier, le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental a recommandé une réouverture prudente de la pêche de l'espadon à la palangre par la flottille hawaïenne, sous réserve de l'utilisation de cette combinaison d'engins. Toutefois, le Conseil a plafonné le nombre de calées peu profondes autorisées par an à 2 120, soit la moitié des calées effectuées annuellement avant la fermeture de la pêche de l'espadon, lesquelles doivent être réparties parmi les pêcheurs intéressés. Les nouvelles mesures de gestion imposent également un plafond sur le nombre de tortues luths (16) et de tortues caouannes (17) qui peuvent être capturées au cours d'une année donnée, ainsi qu'un taux de couverture des observations de 100 %, de manière à ce que toutes les interactions soient prises en compte et signalées. Si l'un des plafonds est atteint, la pêche sera fermée pendant le reste de l'année, quel que soit le nombre de calées n'ayant pas été effectuées.

Selon Roy Morioka, Président du Conseil, « la réouverture de la pêche de l'espadon est le fruit d'un partenariat entre l'industrie de la pêche, les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement ». Il les a d'ailleurs félicités d'avoir éla-

boré un régime de pêche qui permet de relever un défi de taille, c'est-à-dire d'établir une pêcherie économiquement viable ayant un impact minimal sur les populations de tortues.

De l'avis de Bill Hogarth, « on procède à la réouverture de la pêche de l'espadon avec la plus grande prudence, en prenant toutes les précautions nécessaires, de manière à assurer la conservation des populations de tortues. Le nombre de prises accidentelles de tortues fait l'objet de plafonds stricts, et l'on a limité le nombre de calées ciblant l'espadon pouvant être effectuées chaque saison ». Tout comme M. Morioka, il a félicité toutes les parties ayant collaboré à l'élaboration des mesures de gestion, notamment les représentants du Conseil, de *NOAA Fisheries* et des ONG du secteur de l'environnement.

Kimberly Davis, Directeur adjoint du Programme de conservation marine du Fonds mondial pour la nature aux États-Unis d'Amérique, a ajouté que des recherches doivent être entreprises par la flottille hawaïenne de palangriers dès que possible pour évaluer l'efficacité de l'utilisation des hameçons à pointe recourbée et d'autres mesures en ce qui concerne la réduction des prises accessoires de tortues. Selon elle, « les leçons apprises dans l'Atlantique doivent être mises à l'essai, peaufinées et appliquées dans le Pacifique sans tarder ». Elle a également souligné la dimension internationale du problème : « La



Xiphias gladius
© Les Hata

réduction des prises accessoires doit être prioritaire, non seulement pour la flottille palangrière des États-Unis d'Amérique, mais aussi pour l'ensemble des flottilles opérant dans le Pacifique. Le Fonds mondial pour la nature espère que les améliorations apportées dans la pêche hawaïenne de l'espadon joueront un rôle crucial dans l'évolution d'autres flottilles. » Enfin, elle a fait observer que la réduction des prises accessoires doit faire partie d'un projet de conservation de plus grande envergure. « En définitive, si nous souhaitons sauver les tortues, nous devons les protéger partout où elles vivent, que ce soit sur les plages ou dans l'eau. »

Eric Gilman, Directeur du programme de réduction des prises accessoires du *Blue Ocean Institute*, a fait remarquer qu'un partenariat entre l'industrie de la pêche, les pouvoirs publics et des ONG a permis de perfec-

tionner les techniques visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer à bord des palangriers hawaïens. Ce projet a abouti à la mise au point d'une technique simple mais fort efficace de mouillage des palangres appelée « filage par le côté ». « La prochaine étape, a indiqué M. Gilman, consiste à effectuer des essais officiels de grande envergure à bord des palangriers hawaïens pour déterminer si cette technique permet de quasi-éliminer la mortalité accidentelle des oiseaux de mer tout en offrant des avantages importants sur les plans opérationnel et économique. » Il a également reconnu que la réouverture de la pêche de l'espadon à la palangre permettra à la flottille hawaïenne de mettre à profit les meilleures techniques de réduction des prises accessoires de tortue, mais que, comme dans le cas du filage par le côté, il importe de faire des recherches et des démonstrations

commerciales supplémentaires pour améliorer et confirmer leur efficacité. Gilman s'est dit prudemment optimiste, en indiquant que d'autres recherches permettront de réduire à des niveaux insignifiants la mortalité des oiseaux de mer et des tortues marines due à la pêche à la palangre dans le Pacifique. Il s'est également fait l'écho des remarques de Kimberly Davis concernant la nécessité d'adopter une approche internationale en raison de la nature hautement migratoire des oiseaux et des tortues de mer, en invitant l'industrie et les autorités des États-Unis d'Amérique à jouer un rôle de chef de file pour stimuler la recherche sur la réduction des prises accessoires dans d'autres pays.

(Source : Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, mars 2004)



■ ATELIER SUR LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE

Un atelier sur les activités sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) a eu lieu à Paris (France), les 19 et 20 avril 2004, au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'objectif était de recueillir des informations et des données sur l'ampleur de ce phénomène et de cerner les facteurs économiques et sociaux de cette activité. Quelque 120 spécialistes de pays membres et non membres de l'OCDE, d'organisations régionales de gestion des pêches, d'organisations internationales gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et du monde universitaire ont assisté à cet atelier.

Le présent article offre un résumé des délibérations et des conclusions de l'atelier (réimprimé avec la permission de l'OCDE).

Le problème de la pêche illégale, non déclarée et non régle-

mentée (INN) a été propulsé sur le devant de la scène internationale ces dernières années. Des dirigeants du monde entier ont pris conscience des effets nuisibles de ces activités sur la pérennité des ressources, la biodiversité ainsi que sur la viabilité économique et sociale. Ce sont souvent les professionnels de la pêche qui subissent les conséquences de ces activités.

L'atelier était subdivisé en quatre sessions consacrées à la situation actuelle de la pêche INN, aux besoins en données et en informations, aux facteurs économiques et sociaux de cette pêche et aux actions envisageables dans l'avenir. Les observations et conclusions de l'atelier qui suivent ont été rédigées par les présidents de l'atelier.

Situation actuelle de la pêche INN

- La pêche INN est un problème mondial qui touche aussi bien les eaux nationales que la haute mer, et est pratiquée par tout type de navire indépendamment de sa taille ou des engins utilisés.
- La pêche INN nuit aux stocks de poissons et à l'efficacité des mesures adoptées à l'échelle nationale et internationale en vue d'assurer la pérennité des stocks.
- La pêche INN a aussi des effets nuisibles sur l'écosystème marin, notamment sur les populations d'oiseaux de mer, de mammifères marins, de tortues ainsi que sur la biodiversité dans son ensemble (rejets, etc.).

- La pêche INN fausse la concurrence et compromet la survie économique de tous ceux qui pêchent en se conformant à la loi et en respectant les mesures de gestion et de conservation pertinentes mises en place.
- La pêche INN entraîne des coûts sociaux substantiels du fait qu'elle porte atteinte à la source de revenus des communautés de pêche, en particulier dans les pays en développement, et parce que de nombreux équipages travaillant à bord des navires engagés dans ces activités illégales sont originaires de régions pauvres et sous-développées du monde et travaillent dans des conditions médiocres de sécurité et de protection sociale.
- Les conséquences de la pêche INN pour certaines espèces (en particulier les thonidés et les espèces apparentées) sont mondiales, tandis que pour d'autres espèces (la légine australe et l'hoplostète orange), elles se limitent aux zones où ces espèces sont endémiques. Cela signifie qu'il faut trouver des solutions mondiales et locales ainsi que des solutions adaptées à certaines espèces.
- On craint que la surcapacité dans les pêcheries des pays de l'OCDE ne pousse les armateurs à utiliser cette capacité excédentaire pour des activités de pêche INN.
- La pêche INN est un problème dynamique et multiforme, et une seule stratégie ne peut suffire à éliminer ou réduire ces activités : il faut, en fait, mener une action concertée et à volets multiples aux échelons national, régional et international, qui soit, de surcroît, adaptée à chaque type de pêche. L'ensemble des acteurs concernés devrait être invité à participer à la recherche de solutions à ce problème.
- De nombreux pays industrialisés et en développement n'ont pas pleinement assumé leurs responsabilités en tant qu'État du pavillon, État du port, État côtier, État d'origine des armateurs et nation commerçante.
- Le Plan d'action international de la FAO pour prévenir la pêche illégale, non déclarée et non réglementée comporte des instruments destinés à lutter contre cette forme d'activité. En fait, il faut trouver des moyens permettant d'assurer une mise en œuvre plus efficace.

Besoins en informations et en données

- En dépit de l'amélioration récente de la collecte des informations, les données systématiques et exhaustives sur l'ampleur des opérations de pêche INN et leurs conséquences restent insuffisantes. Ces lacunes sont aggravées par les niveaux différents de qualité, d'accessibilité, de fiabilité et d'utilité des données disponibles.
- Un certain nombre d'instruments internationaux servent à la collecte de statistiques et d'informations sur la pêche. Néanmoins, ces données ont besoin d'être intégrées et, par ailleurs, les statistiques nationales sur le commerce des produits de la pêche ont besoin d'être améliorées, en particulier en ce qui concerne la pêche INN.
- Tout un éventail d'acteurs s'occupe de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations sur les activités de pêche INN : les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales, les organisations régionales de gestion des pêches, les organismes régionaux de pêche, les organisations non gouvernementales et la filière pêche.

- Le suivi des transactions commerciales et l'accumulation d'informations par pays qui en résulte représentent une tâche considérable mais indispensable pour mettre au point des mesures permettant de combattre efficacement la pêche INN.

- Il est nécessaire d'élargir le champ des informations recueillies afin que celles-ci recouvrent les activités et les situations en amont et en aval des opérations de pêche INN à proprement parler. Il sera possible ainsi de mieux définir la nature et l'importance de la pêche INN et d'approfondir la compréhension des facteurs économiques et sociaux de cette pêche afin de mieux cibler les actions futures.

Facteurs économiques et sociaux

- Dans les conditions actuelles, les activités de pêche INN peuvent être extrêmement rentables du fait, notamment, des coûts plus faibles pour les contrevenants que pour les navires pêchant dans les règles. Dans le cadre des stratégies destinées à combattre la pêche INN, il faut, entre autres, inclure des mesures permettant de réduire les avantages relatifs et d'augmenter les coûts de la pêche INN.
- L'effet de démonstration des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et les organisations régionales de gestion des pêches pour combattre les activités de pêche INN n'est pas négligeable. En effet, ces mesures envoient des signaux positifs aux pêcheurs respectueux de la réglementation, et indiquent aux pêcheurs contrevenants que leurs produits seront exclus du marché international et que leurs activités ne seront pas tolérées.
- Une gestion inefficace des pêcheries nationales peut jouer un rôle de catalyseur

des activités de pêche INN ; plus la gestion est économiquement efficace, plus le revenu des pêcheurs est important et moins ils sont tentés de s'engager dans le pêche INN.

- La sévérité des sanctions et le risque d'être appréhendés ne suffisent pas, en général, à dissuader les pêcheurs de pratiquer cette pêche. La facilité avec laquelle les navires peuvent changer de pavillon et la difficulté rencontrée à cerner la structure des entreprises et à identifier les propriétaires effectifs des navires pêchant illégalement compliquent la tâche de ceux qui luttent contre cette pêche. L'absence d'harmonisation des sanctions d'un pays à l'autre est aussi une source de problème.
- La pêche INN porte préjudice aux professionnels respectueux de la loi, qui souhaitent exploiter la ressource de façon durable.
- Les activités de pêche INN compliquent la tâche des pays qui tentent de trouver un juste équilibre entre la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement marin.

Actions envisageables

- Les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre la pêche INN sont extrêmement diverses. Elles devront englober les dimensions juridiques, institutionnelles, économiques et sociales, et exigeront la participation de multiples acteurs des secteurs halieutiques nationaux, régionaux et internationaux.
- Il convient de déterminer le rapport coût-efficacité de diverses techniques de lutte contre la pêche INN afin d'établir des priorités entre les différentes options envisageables, dans le but de parvenir au meilleur résultat avec les ressources limitées dont disposent les pou-

voirs publics nationaux et les organisations internationales.

Actions des États du pavillon

- Compte tenu des liens que l'on a réussi à établir entre les pavillons de complaisance et les paradis fiscaux, il serait sans doute préférable d'adopter une approche plus concertée de ces deux problèmes.
- Il convient d'améliorer la transparence des procédures et des conditions de changement de pavillon et de désimmatriculation.
- Un nombre plus grand de pays aurait intérêt à étudier la possibilité d'appliquer des règles extraterritoriales à leurs ressortissants.
- Les sanctions prises à l'encontre des pêcheurs pratiquant une pêche illégale devraient être alourdies et harmonisées.

Actions des États du port

- L'élaboration d'un petit nombre de directives relatives aux contrôles réalisés par l'État du port et aux mesures à prendre contre les pêcheurs contrevenants, notamment en ce qui concerne les prescriptions se rapportant aux inspections et aux préavis (y compris les conditions sanitaires et de sécurité), devrait être encouragée. L'harmonisation de ces contrôles et de ces actions devrait constituer une priorité.
- Il est indispensable de multiplier les mesures de contrôle réalisées par l'État du port, notamment les inspections et les mesures destinées à empêcher l'accès des navires pêchant en infraction aux services et aux marchandises.
- Il faut qu'un accord rende illégal le transbordement, le débarquement et le commerce des poissons pêchés illégalement.

- Il convient également d'améliorer la surveillance des services en mer et du transbordement des produits de la pêche.

Actions des États côtiers et mesures adoptées au niveau du commerce international

- Il convient de renforcer la surveillance, ainsi que les capacités de contrôle et de surveillance, et d'améliorer la gestion des pêcheries dans leur ensemble et en particulier dans les pays en développement.
- L'amélioration et le développement des systèmes de documentation des captures et des transactions commerciales permettraient de recueillir des informations complémentaires sur les activités INN.
- Des mesures équitables, transparentes et non discriminatoires, conformes au droit international, devraient être prises contre les pays qui enfreignent les règles de conservation et de gestion adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches ou qui ne contrôlent pas efficacement les navires battant leur pavillon, afin de garantir le respect de ces règles.
- Les pays devraient identifier les zones de capture et le nom du navire de pêche ainsi que ses antécédents (nom et pavillon) afin de recueillir les informations indispensables à une meilleure gestion des pêches et à l'élimination de la pêche INN.

Actions des organisations régionales de gestion des pêches

- Il importe de renforcer le mandat et le rôle des organisations régionales de gestion des pêches et des organismes régionaux de pêche, en particulier leurs moyens de dépistage de la pêche INN.

- Il convient d'améliorer le partage des informations et la coopération entre organisations régionales de gestion des pêches, particulièrement en ce qui concerne l'intégration de leurs données sur les activités de pêche INN.
- Un plus grand nombre d'organisations régionales de gestion des pêches devraient envisager de publier des listes d'entreprises et de navires pratiquant une pêche INN en haute mer ainsi qu'une liste des navires qui sont autorisés à pêcher dans ces zones. À cet égard, l'établissement de listes de navires et d'armateurs « vertueux et délinquants » est vivement encouragé.
- La création d'un registre mondial des navires de pêche autorisés qui sont équipés pour pêcher en haute mer devrait être étudiée.

Coordination internationale

- Des ressources techniques et financières plus importantes sont indispensables afin de doter les pays en développement, en particulier, des moyens de surveillance et de contrôle nécessaires, ainsi que pour mener toutes les activités de lutte contre la pêche INN.
- La communauté internationale devrait s'efforcer de ratifier les

traités internationaux sur les conditions de travail et la main-d'œuvre dans le secteur maritime afin de renforcer les législations incitatives et impératives de protection des équipages de pêche en général.

- Le renforcement de la surveillance directs étrangers (entrants et sortants) dans le secteur de la pêche facilitera le dépistage des éventuelles opérations de pêche INN.
- Des travaux devraient être entrepris à l'échelle nationale et multilatérale afin de lever le voile du secret qui entoure les entreprises s'engageant dans les activités de pêche INN et les services associés. Les partenariats entre les pouvoirs publics et les entreprises élargissent la possibilité de lutte contre la pêche INN. À cet égard, les lignes directrices de l'OCDE sur les multinationales contiennent des possibilités que les autorités réglementaires nationales pourraient mettre à profit.
- De gros efforts doivent être réalisés, en particulier par les organisations régionales de gestion des pêches et les pays, pour recueillir et diffuser les informations pertinentes.
- Il convient de soutenir et de renforcer les efforts actuellement déployés pour améliorer les

les informations à tous les niveaux et les mécanismes de partage de l'information.

Actions des ONG et du secteur privé

- À chaque occasion, les pouvoirs publics doivent envisager d'établir des consultations bilatérales avec les entreprises qui pratiquent une pêche INN afin de déterminer s'il existe des moyens de faire abandonner cette activité à ces navires.
- Il convient de s'efforcer en permanence de communiquer au sujet de la pêche INN, par exemple en organisant des campagnes promotionnelles ou éducatives avec les acteurs du marché, dont les mareyeurs, les entreprises de transformation, les distributeurs et les consommateurs. Ces activités sensibiliseront tous les intéressés au problème et feront mieux connaître les conséquences sociales, économiques et environnementales des activités de pêche INN.
- L'industrie et les ONG doivent être encouragées à poursuivre les efforts qu'elles font pour lutter contre la pêche INN et pour rassembler des informations à ce sujet.

(Source : OCDE)



■ LA SÉCURITÉ EN MER, UNE PRIORITÉ POUR LES PETITS BATEAUX DE PÊCHE

On entend trop souvent parler de petits pêcheurs océaniques qui périssent en mer ou qui, s'ils ont de la chance, sont sauvés après avoir dérivé, à la merci du vent et des intempéries. Généralement, il s'agit d'un petit bateau de pêche dont le moteur hors-bord a des problèmes ou qui tombe en panne de carburant lorsqu'il pêche ou navigue à l'extérieur du récif.

Les pêcheurs peuvent dériver pendant des jours, des semaines, voire des mois entiers, les pouvoirs publics ne consacrant que de modestes ressources aux opérations de recherche et sauvetage, tandis que les familles attendent, anxieuses, à terre. L'ampleur du problème est difficile à évaluer car la plupart des pays de la région ne tiennent pas de statistiques des accidents

subis en mer par les petits bateaux.

Au Samoa, où il existe des statistiques, 38 pêcheurs ont perdu la vie, et 107 opérations de recherche et sauvetage ont été entreprises depuis 1995. Les informations disponibles montrent clairement que la plupart des incidents graves survenus en mer sont le fait de petits

bateaux de pêche. D'après une enquête menée en 2003 par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), les petits bateaux de pêche ne sont même pas couverts par la législation nationale en matière de sécurité, dans une majorité de pays.

Pour résoudre ce problème, la FAO et la CPS ont uni leurs efforts pour améliorer la sécurité à bord des petits bateaux de pêche. Une enquête menée par la FAO au début des années 1990 avait montré qu'une campagne de sensibilisation du public au problème de la sécurité en mer se justifierait. Par la suite, la CPS avait élaboré et diffusé tout un éventail de supports d'information dans la région. Ces documents (affiches, autocollants, vidéos, émissions de radio, fiches plastifiées et clips télévisés) visaient à changer les comportements des pêcheurs à l'égard de la sécurité en mer.

La FAO et la CPS ont récemment organisé à Suva une réunion de concertation d'un groupe d'experts, sous forme de séminaire, pour examiner les moyens d'améliorer la sécurité à bord des petits bateaux de pêche.

Cette consultation originale réunissait des experts de nombreux secteurs : pêche, droit maritime, recherche et sauvetage, animation socio-éducative, formation, enquêtes sur les accidents, conception et construction navale. Parmi les participants figuraient des pêcheurs villageois et des survivants de naufrages ayant longtemps dérivé. L'un d'eux raconta sa terrible odyssée, à la dérive sur une coque de noix pendant plus de cent jours.

Après en avoir débattu, les participants ont recommandé quatre manières importantes d'améliorer la sécurité à bord des petites embarcations. En premier lieu, si l'on veut trouver des moyens efficaces de lutter contre la perte de vies humaines en mer, il est essentiel de mieux comprendre l'ampleur du pro-

blème. Dans cette optique, les pays devraient enregistrer des données relatives aux événements de mer. Ces informations constitueraient un précieux outil de sensibilisation et susciteraient chez les responsables politiques la volonté de traiter les problèmes de sécurité en mer et d'affecter les ressources nécessaires à cet effet.

Des statistiques fiables permettraient aussi aux pays d'évaluer le coût, en termes de vies humaines et de dollars, lié aux accidents en mer, et de savoir si les ressources consacrées à la sécurité en mer sont utilisées efficacement et à bon escient.

Comme pour les campagnes de sécurité routière, il n'y a pas de « solution miracle » pour réduire la perte de vies en mer. Il faut envisager des stratégies à long terme qui aient un impact réel sur les exploitants de petits bateaux.

Les pêcheurs et tous les utilisateurs de petits bateaux doivent avoir présents à l'esprit les dangers bien réels qu'ils encourent à chaque fois qu'ils prennent la mer. Les campagnes de sensibilisation doivent insister sur les causes de ces accidents si nombreux et s'adresser non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux populations et aux pouvoirs publics.

Tous les bateaux ne sont pas égaux en matière de sécurité ; certains petits bateaux de pêche sont plus robustes et plus sûrs que d'autres. Pour rehausser le niveau de sécurité en mer, il faut élaborer des normes de construction que les constructeurs de petits bateaux de la région devraient obligatoirement respecter. Ces normes devraient porter sur l'agrément des plans, le cahier des charges de construction, la flottabilité intrinsèque, la puissance minimale du moteur et la couleur de la coque.

Enfin, malgré les difficultés concrètes qui s'opposent à l'application d'une réglementation dans les îles éloignées, où de nombreux accidents se produisent, des règles appropriées de sécurité en mer pourraient grandement améliorer la sécurité à bord des petits bateaux de pêche.

L'exemple du Samoa montre bien que les améliorations apportées par l'application de réglementations appropriées permettent de réduire les pertes de vies humaines. Les spécialistes estiment que, même lorsqu'elle se révèle difficile à faire respecter, une réglementation adaptée et bien connue de tous peut se révéler très utile car elle constitue un objectif souhaitable, tant pour les particuliers que pour les pouvoirs publics, elle sert de base à l'élaboration de règlements locaux, et elle représente une bonne norme dont le respect peut conditionner l'octroi d'un contrat de pêche, d'un prêt, etc.

Ces réglementations doivent être simples, faciles à interpréter et rédigées en des termes clairs. Et maintenant ? Des enquêtes ont été menées, les résultats débattus ; il appartient maintenant aux gouvernements de la région de déterminer les ressources à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité en mer des artisans pêcheurs.

(Source : Bob Gillett/Islands Business, mai 2004)



FLASH SUR L'AQUACULTURE : SAMOA

En octobre 2003, Ben Ponia, Conseiller en aquaculture et Satya Nandlal, Chargé de l'aquaculture, se sont rendus au Samoa pour faire le point sur l'évolution du domaine aquacole et participer à un atelier d'une journée sur l'aquaculture. Au cours de leur séjour, ils ont pris connaissance des diverses activités menées dans ce secteur au Samoa.

Historique de l'aquaculture

L'histoire de la recherche et du développement aquacoles au Samoa s'étend sur plusieurs décennies.

- Dès 1954, la CPS s'est penchée sur le potentiel offert par l'aquaculture. Peu après, le tilapia Mozambique (*Oreochromis mossambicus*) a été introduit. En 1991, le Service des pêches du Samoa a lancé l'élevage du tilapia du Nil (*O. niloticus*).
- L'algue *Kappaphycus* sp. a été introduite en 1975. Le Service des pêches a recommencé des essais d'élevage en 1991, pour les interrompre peu après.
- En 1978, la FAO et le PNUD financèrent des essais pilotes d'élevage de *Poecilia mexicana* utilisé comme appât pour la pêche de bonite à la canne. Des essais de polyculture avec des chanos ont donné de très bons résultats. Peu rentable, le projet a toutefois été abandonné en 1983.
- L'écloserie du service des pêches du Samoa en 1980 a importé de Polynésie française des crevettes géantes d'eau douce (*Macrobrachium*

L'écloserie de bécitiers du Service des pêches du Samoa, à Toloa

**Ben Ponia,
Conseiller en aquaculture &
Satya Nandlal,
Chargé de l'aquaculture,
CPS, Nouméa
(Nouvelle-Calédonie)**

rosenbergii), au stade post-larvaire, et des crevettes géantes tigrées (*Penaeus monodon*) ; elles se sont reproduites avec succès, mais le projet n'a pas suscité l'intérêt du secteur privé.

- En 1982, des naissains de moules vertes (*Perna viridis*) ont été importés de Polynésie française, avec l'aide de l'organisation qui a précédé l'IFREMER. Des essais d'élevage ont été couronnés de succès, malgré des problèmes de braconnage.
- Des essais d'élevage d'huîtres creuses du Pacifique (*Crassostrea gigas*) ont été entrepris en 1990. Malgré une croissance satisfaisante et l'existence de plusieurs débouchés, les difficultés de production n'ont pu être surmontées.

- Des bécitiers (*Tridacna derasa*) ont été importés de Palau en 1982. Cela a permis de créer une ferme commerciale privée, qui a toutefois été détruite par les cyclones de 1990 et 1991. Un projet de reconstitution des stocks de bécitiers, mené par le Service des pêches, a également été victime des cyclones. Un autre programme d'amélioration des stocks a été lancé au titre d'un projet de l'AusAID et a débouché sur l'installation de l'écloserie de bécitiers à Toloa, en 2000.
- Des trocas (*Trochus niloticus*) ont été introduits en 1990 dans le cadre d'un projet de réensemencement mené par la FAO.
- En 1993, l'écrevisse australienne ou redclaw (*Cherax quadricarinatus*) a été introduite par une entreprise privée en vue d'un élevage commercial mixte avec *C. destructor*. Les essais d'élevage ont repris, en 1995, avec une seconde introduction de *C. quadricarinatus*. La reproduction de ces espèces à l'écloserie du Service des pêches a été jugée satisfaisante, et la croissance excellente.

Dispositions institutionnelles

Le Service des pêches est le principal organisme public



chargé du développement de l'aquaculture. Au sein de ce service vient d'être créée une petite section de l'aquaculture, dirigée par Malwine Lober, agent des pêches principal, qui dispense des services de vulgarisation.

L'écloserie de Toloa est gérée par le Service des pêches. C'est le principal centre de recherche en mariculture. Lors de notre visite, l'écloserie se concentrait sur la reproduction des bécotiers. Près de 60 000 juvéniles (de 4 cm de long environ) étaient élevés sur place. Un chercheur de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) conduit des essais en vue de l'aquaculture des oursins. Après le passage du cyclone Heta, en janvier 2004, une grande partie du stock reproducteur de bécotiers destinés à l'écloserie de Toloa a péri.

Le Service des pêches dispose, à Apia, de plusieurs bassins de grossissement circulaires en béton qui servent d'écloserie de tilapias. En 2004, il envisage d'augmenter sa production de juvéniles de tilapias. Cet effort bénéficiera du soutien de la CPS, qui a alloué, en décembre 2003, une petite subvention des-

tinée à la modernisation de l'écloserie, et qui a prévu de fournir une assistance, sous forme de services de formation et de vulgarisation.

Île de Savaii

Le long du littoral de l'île de Savaii sont aménagées quinze réserves marines villageoises, réensemencées en bécotiers produits à l'écloserie de Toloa. La majorité des bécotiers est de l'espèce *Tridacna derasa*, qui grossit rapidement et est très appréciée des gourmets, mais a maintenant disparu du Samoa. Il y a en outre plusieurs sites, le long du récif frangeant, où des trocas de Vanuatu ont été récemment réintroduits dans le cadre d'un projet de l'ACIAR. Le troca a un débouché traditionnel, la confection de boutons, et pourrait avoir un potentiel économique intéressant pour le Samoa.

Savaii a la chance de disposer d'une source abondante d'eau douce dans la nappe phréatique, qui pourrait fournir de l'eau douce et saumâtre utile à l'aquaculture et à la reconstitution des stocks de ressources halieutiques.

Plusieurs villages, dont Salotepai et Safai, sont situés sur l'un des principaux estuaires de Savaii. De l'eau douce est fournie par des sources terrestres, et des algues sont apportées du lagon par la marée. Le tilapia du Mozambique, introduit au cours des années 1950, est une espèce importante ciblée par la pêche artisanale, et l'on voit souvent des pêcheurs jeter leurs filets depuis leur pirogue. Le Service des pêches préfère repeupler l'estuaire en tilapias du Nil provenant de l'écloserie parce que, à la différence des tilapias du Mozambique, ceux du Nil se reproduisent dans l'eau douce ; les populations ont donc moins de chances de se fixer dans les zones maritimes du littoral. En outre, les tilapias du Nil présentent de meilleures caractéristiques de croissance que le tilapia du Mozambique.

En 2004, le Service des pêches, avec l'assistance de la CPS, prévoit d'augmenter le nombre de tilapias du Nil juvéniles qui seront stockés dans cet estuaire. Ce sera une expérience intéressante à suivre, car le succès de l'opération dépendra de l'effort de gestion consenti par tous les



Un tilapia du Nil prélevé à l'écloserie du Service des pêches du Samoa

villageois qui ont accès à l'estuaire. Ainsi, il faudra probablement interdire brièvement la récolte pour laisser à la première cohorte de poissons le temps de se reproduire. Heureusement, il ressort de nos entretiens avec des chefs de villages qu'un conseil de gestion des pêches intervillages soit déjà constitué et qu'il pourrait mettre en œuvre des moyens de contrôle.

Au village de Sapapalili, un petit bassin d'eau douce de 20 x 20 m a été construit par le service des pêches. Plusieurs centaines de tilapias du Nil y sont stockés. L'eau provient d'une source souterraine à laquelle se mélange de l'eau saumâtre du littoral. D'après les observations visuelles effectuées, les poissons semblent en excellente santé, et l'on a constaté un taux de survie élevé. Un poisson de 47 cm, pesant 1,1 kg, aurait été capturé récemment. Étant donné la grande qualité de l'eau, on pourrait élever jusqu'à 2 000 poissons environ dans un bassin de ce type.

Il a été proposé d'aménager une ferme de perles noires à proximité de la ville principale de Salelologa. Ce site possède déjà une infrastructure à terre. On a déjà trouvé une partie du lagon où les huîtres seraient élevées. L'élevage est cependant soumis à une condition : la fourniture

suffisante de stocks d'huîtres perlières, les réserves d'huîtres naturelles étant pratiquement épuisées au Samoa. Une solution possible consisterait à élever des juvéniles à l'écloserie de bénitiers de Toloa. Quelques mois après notre visite, la CIST a chargé un expert des Îles Cook de rendre visite à la ferme perlicole envisagée et de dispenser des conseils techniques.

Île d'Upolu

Comme Savaii, la grande île d'Upolu compte de nombreuses réserves marines de villages où les stocks de bénitiers provenant de l'écloserie du service des pêches sont en cours de reconstitution.

Le Service des pêches a effectué un petit essai de grossissement de crabes de palétuvier, avec l'aide d'un homme d'affaires local. Cet essai a été réalisé dans la zone de la mangrove côtière, entourée d'une clôture en grillage de plastique. Plusieurs configurations sont à l'étude, afin de réduire la fuite des crabes à marée haute et de les protéger du soleil. Les premiers résultats laissent à penser que le crabe de palétuvier, omnivore, réagira favorablement à un régime de déchets ménagers et de poissons sans valeur.

Des crevettes d'eau douce *Macrobrachium* ont été élevées à Solau, au début des années 1980, et plus d'une tonne de crevettes a été récoltée. Selon les rapports relatifs à ce projet, le site s'étend sur 74 hectares bien adaptés à cet élevage, et la rivière qui traverse la propriété approvisionne suffisamment celle-ci. Plusieurs grands bassins en terre, utilisés pour l'essai, subsistent bien que le terrain ait été récupéré pour l'élevage de bétail. Certains investisseurs du secteur privé souhaitent réexaminer la possibilité d'un élevage de crevettes.

Le campus de l'Université du Pacifique Sud à Alafua est principalement consacré à l'agriculture. Du fait des similitudes existant entre l'aquaculture et l'élevage de bétail ou la production agricole, l'USP pourrait apporter son concours au développement de l'aquaculture. M. Ajuyah, professeur, nous a fait visiter l'installation sur le campus, notamment une ferme d'élevage de canard qui possède des bassins de tilapias. L'une de ses étudiantes en maîtrise ès-sciences, Evangeline Singh, voudrait étudier la productivité d'un système intégré agro-aquacole (taro, canards et tilapias) inspiré des conditions typiques en vigueur dans un village rural.



Des artisans pêcheurs posent des filets pour capturer des tilapias d'eau douce dans le village de Sapapalili, au Samoa



ÉVALUATION RÉGIONALE DE LA VIABILITÉ COMMERCIALE DE L'AQUACULTURE DES ESPÈCES DESTINÉES À L'AQUARIOPHILIE MARINE EN OCÉANIE

Le présent article constitue une version remaniée du rapport intitulé « Regional assessment of the commercial viability for marine ornamental aquaculture within the Pacific Islands » (Évaluation régionale de la viabilité commerciale de l'aquaculture des espèces destinées à l'aquariophilie marine en Océanie). Commandé par la Section Aquaculture de la CPS, ce rapport fournit des renseignements utiles et à jour sur l'état du secteur de l'aquariophilie marine dans la région océanienne et les possibilités en matière d'aquaculture. On peut en télécharger la version intégrale en format pdf (320 Ko) à l'adresse suivante :

http://www.spc.int/aquaculture/site/publications/documents/Marine_Ornamental.pdf

La région océanienne compte 22 États et Territoires, englobant 2 700 îles, au total. Les récifs coralliens constituent la principale composante des écosystèmes marins du littoral, et offrent des possibilités de revenus tant sur les plans de la pêche de subsistance que de la pêche commerciale. La croissance démographique et l'urbanisation, qui suscitent des besoins en liquidités, exercent des pressions toujours plus grandes sur les ressources côtières de la région. Le maintien d'un équilibre entre des ressources récifales écologiquement saines et des industries marines économiquement viables est essentiel à la création de sources de revenus à long terme et à l'amélioration des conditions de vie des habitants de la région. La mariculture des

*S.R. Lindsay,
E. Ledua &
J. Stanley*

espèces destinées à l'aquariophilie marine est considérée par les États insulaires océaniques comme un créneau prometteur susceptible de leur permettre de réaliser ces objectifs.

Cette étude a été entreprise pour évaluer l'ampleur de la production commerciale d'espèces destinées à l'aquariophilie marine à l'échelon régional, ainsi que la viabilité économique et biologique des activités aquacoles visant à répondre à la demande des marchés internationaux de l'aquariophilie. L'équipe d'évaluation a également été chargée de recommander des mécanismes et des approches permettant de réhausser la production aquacole dans les États et Territoires membres de la CPS, qu'il s'agisse de produits nouveaux ou existants. Plus précisément, l'évaluation a ciblé six produits aquacoles : les bénéitiers, les coraux durs, les coraux mous, les poissons, les pierres vivantes et les crevettes.

Les membres de l'équipe d'évaluation ont effectué leurs travaux de juillet à novembre 2003. Ils se sont réunis avec des aquaculteurs et des représentants d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises exportatrices de produits de la mer des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Palau, du Samoa, des Îles Fidji, de Vanuatu et des

Tonga. Ils se sont également entretenus, par téléphone, télécopieur et courrier électronique, avec des particuliers et des représentants d'organismes de six autres États insulaires océaniques. Ils ont effectué des missions dans certains pays, selon l'importance des activités qui y sont entreprises dans le secteur de l'aquariophilie marine. Les autres pays participant à ce commerce ont fait l'objet d'études sur documents, dont les sommaires ont été inclus dans le rapport. Les informations recueillies lors de cette évaluation proviennent d'un large éventail de publications et de débats entre parties prenantes ; on a notamment consulté des représentants d'organisations publiques et régionales, de communautés, d'ONG et d'entreprises privées, ainsi que des particuliers.

Une évaluation économique a été menée dans la région afin d'analyser les possibilités et les obstacles inhérents au développement des industries marines. Des informations ont également été fournies sur la demande dont fait l'objet chaque espèce aquacole actuellement produite dans la région. Les possibilités économiques sont étroitement liées aux ressources marines et côtières, dont l'abondance varie considérablement d'un État et Territoire à l'autre.

La collecte de produits de la mer à l'état sauvage et leur exportation pour le commerce international d'espèces marines destinées à l'aquariophilie demeure une filière lucrative qui emploie de nombreuses personnes dans la région. Le secteur a pris de l'expansion au cours de la dernière décennie, les pays qui bénéficient de liaisons aériennes internationales y participant activement. À l'échelle régionale, les Îles Fidji occupent un rôle de premier plan au sein de l'industrie, leur part de marché représentant environ 75% des échanges. La filière y emploie plus d'un millier de personnes et génère des recettes d'exportation attei-

gnant un total de 19 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (2001).

Cependant, le commerce des produits d'aquariophilie marine repose sur l'extraction de ressources (environ 95 % des produits vendus). Ainsi, la viabilité biologique et commerciale à long terme des espèces exploitées suscite des préoccupations, tant à l'échelle régionale que mondiale. Des protocoles de gestion sont en cours d'élaboration dans l'ensemble de la région afin d'établir un mécanisme permettant d'assurer la viabilité de la collecte d'espèces marines en milieu naturel. Le remplacement des espèces sauvages par des produits aquacoles constitue une option viable dans le cas des espèces se prêtant à l'aquaculture.

À l'échelon régional, la production aquacole d'espèces destinées à l'aquariophilie marine en est à ses débuts, et représente actuellement une très petite part du marché comparativement à la collecte de produits de la mer à l'état sauvage. De manière générale, l'aquaculture exige davantage de main-d'œuvre et comporte des risques plus élevés que la collecte de produits semblables en milieu naturel, sans compter les retards dans la réalisation des bénéfices. Quoi qu'il en soit, le développement de l'aquaculture d'espèces destinées au marché mondial de l'aquariophilie marine, qu'il s'agisse de produits nouveaux ou existants, pourrait être économiquement viable dans la région. Les produits aquacoles dont on fait actuellement le commerce (bénitiers, coraux durs et mous, et pierres vivantes) possèdent des marchés bien établis, quoique de petite taille. Au fur et à mesure que ces produits se développent, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, leur part du marché, leur prix et leur degré d'acceptation par les

marchés augmenteront. Des techniques éprouvées pour l'élevage de poissons de mer et de crevettes d'ornement n'ont pas encore été mises au point. La commercialisation de produits aquacoles servant de complément aux produits recueillis à l'état sauvage favorisera le développement de l'industrie à l'échelle régionale tout en contribuant à la viabilité écologique et à l'intégrité environnementale des ressources.

Au cours de la dernière décennie, les exportations annuelles de bénitiers en provenance de la région ont totalisé de 20 000 à 35 000 individus, dont environ 85 % ont été prélevés à l'état sauvage. Le bénitier, dont on pratique l'élevage dans la majorité des États insulaires océaniques, est le plus gros produit aquacole actuellement écoulé sur le marché international de l'aquariophilie marine. L'élevage de cet animal requiert des installations d'écloserie sur terre ainsi que des sites de grossissement en mer. Les espèces de plus petite taille aux couleurs vives (*T. crocea*, *T. maxima* et *T. squamosa*) se vendent le plus cher, tendance qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. À la date de rédaction du présent rapport, l'espèce *T. crocea* n'avait toutefois pas encore fait l'objet d'un

élevage commercial. Les Tonga et, dans une moindre mesure, les Îles Marshall sont actuellement les plus importants producteurs de bénitiers destinés à l'aquariophilie marine.

La production de coraux durs et mous, qui en est à ses débuts, demeure limitée. Des coraux sont élevés à des fins commerciales aux Îles Fidji, aux Îles Marshall et à Vanuatu. Les Îles Fidji comptent la plus importante ferme de coraux durs de la région, son volume de production annuel étant estimé à 25 000 spécimens représentant jusqu'à 40 différentes espèces. Les coraux durs et mous destinés au commerce de l'aquariophilie marine font l'objet d'une énorme demande et constituent la grande majorité de tous les invertébrés exportés. Au cours de la dernière décennie, la demande de coraux a augmenté d'année en année, une tendance qui devrait se poursuivre. Les coraux d'élevage représentent actuellement une très faible proportion des produits écoulés, et il est donc difficile de prédire l'évolution de la demande et les tendances du marché pour ce produit. Toutefois, on s'attend à ce que les coraux d'élevage occupent une plus grande part du marché à mesure que leur volume de production aug-



Culture de pierres vivantes à Tongatapu, aux Tonga

mente et que des améliorations sont apportées sur les plans de la qualité et de la diversité des produits offerts.

L'aquaculture de « pierres vivantes » ne se pratique qu'aux Îles Fidji, où l'on estime qu'environ 50 000 spécimens sont en cours d'élevage. Bien que ce produit suscite une forte demande qui s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie, la demande de pierre vivante d'élevage demeure modeste et se limite aux marchés spécialisés. En fait, la collecte de pierres vivantes en milieu naturel pour l'aquariophilie marine nuit au développement de l'aquaculture de ce produit compte tenu du prix et de la qualité des pierres naturelles disponibles, ainsi que de leur quantité. La demande de pierres vivantes d'élevage pourrait toutefois augmenter si les pays d'Asie et les États insulaires océaniques adoptent une législation pour contrôler rigoureusement ou interdire la collecte de pierres vivantes en milieu naturel (comme en Floride, aux États-Unis d'Amérique).

Selon les connaissances biologiques dont on dispose actuellement et l'activité économique entreprise, il est clair que l'aquaculture d'un nombre limité de produits destinés à l'aquariophilie marine offre des possibilités intéressantes dans la région.

Toutefois, la filière doit faire l'objet d'aménagements supplémentaires avant qu'elle ne puisse entièrement atteindre ses objectifs. Des améliorations s'imposent dans tous les domaines, notamment : ressources humaines, connaissances biologiques et techniques, infrastructure, commercialisation, politiques, gestion et mesures d'exécution.

Les besoins précis de chaque pays varieront en fonction des activités en cours ainsi que des capacités connexes. Par ailleurs, le développement de la filière doit reposer sur une approche intégrée faisant notamment appel aux organismes bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, aux organisations régionales, aux pouvoirs publics et aux entreprises privées. Les experts-conseils recommandent que la CPS, par l'entremise de sa Section Aquaculture, joue un rôle de chef de file en coordonnant le développement du secteur.

Actuellement, les dispositions réglementaires en vigueur dans les États insulaires océaniques ne

permettent pas d'assurer une gestion durable de la filière, que ce soit dans le cas des espèces sauvages ou d'élevage. Par conséquent, il est nécessaire d'établir des systèmes de gestion conviviaux, notamment des contrôles zoo- et phytosanitaires et l'application des dispositions de la CITES, afin d'assurer la viabilité du secteur à long terme. Le rapport met en évidence et analyse les préoccupations et les contraintes signalées par les parties prenantes lors de débats tenus dans l'ensemble de la région. On y recommande une série de mesures pour y répondre.

Un certain nombre de recommandations basées sur les résultats de cette étude figurent dans le rapport. Elles visent à aider les pays et les organisations régionales à évaluer leur capacité à développer le commerce des produits destinés à l'aquariophilie marine.



En haut : Élevage de bénitiers destinés à l'aquariophilie marine dans des bassins allongés en bord de mer à Tarawa
À gauche : Production de coraux mous à Palau

ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES À TOKELAU

La pêche fait partie intégrante de la vie des habitants de Tokelau, et elle est une activité pratiquée presque quotidiennement par les hommes. Bien que la plupart des femmes ne pêchent pas régulièrement, comme dans d'autres îles du Pacifique, elles participent à presque toutes les activités de mise en valeur des produits de la pêche. Composante du patrimoine culturel des habitants de Tokelau, la pêche est une activité qui joue un rôle crucial en matière de subsistance et, dans une certaine mesure, dans les échanges entre villageois et leurs parents vivant à Samoa et en Nouvelle-Zélande. Tout changement dans le domaine des pêches se répercutera inmanquablement sur la vie de la population.

Aliti Vunisea,
Chargée de la gestion de la pêche côtière CPS, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

L'efficacité de la gestion communautaire des ressources halieutiques dépend grandement de la présence d'institutions traditionnelles et de l'adoption de lois et de règlements socialement acceptables permettant de contrôler l'utilisation des ressources. À Tokelau, on compte déjà de solides institutions traditionnelles, une éthique rigoureuse en matière d'utilisation des ressources, ainsi que des méthodes de gestion participatives.

Dans ce pays, le système du *lafu* – en vertu duquel des récifs, des

lagons ou des lieux de pêche sont interdits à la pêche pendant certaines périodes – existe depuis des générations et assure l'exploitation durable des ressources. Comme dans d'autres régions du Pacifique, ces tabous étaient imposés, dans la plupart des cas, pour assurer la sécurité alimentaire de la population et protéger les lieux de pêche. La gestion des ressources n'est donc pas un concept nouveau pour les habitants de Tokelau. Le maire du village, ou Pulenuku, a pour tâche de surveiller les activités du village et de coordonner l'application des mécanismes régissant l'utilisation des ressources. À Tokelau, le respect continu des institutions traditionnelles a permis d'assurer la survie des mécanismes de gestion traditionnels, malgré l'évolution des techniques de pêche au cours des dernières décennies.

En mars 2004, la Section Gestion de la pêche côtière de la CPS et le Service des pêches du Samoa ont aidé à élaborer des plans de gestion communautaire des ressources halieutiques pour chacun des trois atolls de Tokelau¹ : Nukunonu, Fakaofu et Atafu. La mise en œuvre réussie de ces plans, rédigés en tokelauan, dépendra de l'engagement des



La réserve marine ou « lafu » à Fakaofu. Il n'y a pas de marqueurs, mais les pêcheurs connaissent bien les zones qui font l'objet d'un tabou. Les îlots servent de frontières, tout comme la limite entre le côté océan et le côté lagon des récifs. La pêche est autorisée à proximité des îlots que l'on voit dans la photo. Le tabou vise également une partie du lagon qui fait face à l'océan.



L'élimination des déchets est un problème propre à toutes les îles.

¹ La Chargée de la gestion de la pêche côtière tient à témoigner sa reconnaissance pour leur assistance aux agents du Service des pêches du Samoa (Etuati Ropeti, Uliia Keleoli et Tanielu Talavou), ainsi qu'aux représentants de chacun des trois atolls (Katieli Peleti et Telesoni Mika, de Fakaofu, Peni Teaku et Ropati Toma, d'Atafu, et Peter Alesana et Hehilia Lemisio, de Nukunonu).

habitants à donner suite aux propositions qu'ils y ont incluses. Tout au long des consultations menées auprès des communautés, on a insisté sur le fait que les plans de gestion appartiennent à la population, et qu'il lui incombait donc de les mettre en œuvre. Il a également été fait remarquer que le rôle de la CPS et du Service des pêches du Samoa se limitait à faciliter le déroulement du processus. Les chefs (*Faipule*) de chaque atoll se sont montrés très optimistes quant aux chances de succès des plans et n'anticipaient aucun problème immédiat lors de leur mise en œuvre, les documents étant considérés comme une version moderne de leurs systèmes de gestion traditionnels.

« Nous comptons déjà les systèmes de gestion traditionnels mis en place par nos ancêtres », a indiqué Pio Tuia, chef de Nukunonu. « Toutefois, nous disposons maintenant d'un plan écrit, en bonne et due forme, à partir duquel nous pouvons mesurer les progrès accomplis. Ce plan est nécessaire maintenant puisque les

ressources ne sont pas dans le même état qu'auparavant. Pour nous, il tombe donc à point nommé. » La gestion communautaire des ressources halieutiques tient compte des institutions, des croyances, des compétences, des connaissances et des normes traditionnelles, ce qui facilite la compréhension et l'acceptation des plans et des règlements par les villageois.

Lors de l'élaboration des plans de gestion communautaire des ressources halieutiques, trois agents du Service des pêches du Samoa ont travaillé avec un homologue de Tokelau pendant plusieurs semaines sur chaque atoll, en participant à des réunions, des débats et des entretiens. Les réunions ciblaient les principaux groupes communautaires et politiques des villages, notamment le *Taupulega* (conseil des anciens), l'*Aumanga* (groupe d'hommes) et le *Fatupaepae* (groupe de femmes), ainsi que des groupes de jeunes. Les habitants de Tokelau comprenant le samoan, des services d'interprétation étaient inutiles, ce qui a grandement facilité le

déroulement des réunions. Au bout de trois semaines, des projets de plans de gestion ont été présentés à l'ensemble des villageois de chaque atoll pour commentaires et approbation.

Au cours de l'établissement des plans de gestion communautaire, des discussions ont également porté sur l'élaboration d'un plan national de gestion de la pêche côtière pour Tokelau. Elles étaient surtout consacrées au besoin d'élaborer une vision nationale pour l'avenir des ressources côtières du pays, et il a été question de la façon dont le *Taupulega* et les habitants du pays envisagent l'avenir de la pêche. On s'est également penché sur la structure actuelle du Service des pêches de Tokelau, en cherchant à déterminer s'il est nécessaire de recruter des agents supplémentaires. En raison des difficultés de transport et de la distance entre chacun des atolls, il est très difficile pour un seul agent, comme c'est le cas actuellement, de s'occuper de la mise en œuvre et du suivi des projets, et du développement de la pêche, dans chacun des trois atolls.



À gauche : À Atafu, des femmes préparent de la nourriture en vue de la tenue de réunions
Au milieu et à droite: Tanielu Talavou et ses homologues de Tokelau, Peni et Ropati, menant une enquête sur le terrain à Atafu

² Les plans de gestion communautaire des ressources halieutiques de chaque atoll relèvent du plan de gestion de la pêche côtière établi pour l'ensemble du pays.

Lors des discussions sur le plan national de gestion de la pêche côtière, l'aquaculture, la sécurité en mer et le développement de la pêche en général ont suscité beaucoup d'intérêt. Des enquêtes sur le terrain ont été menées dans des zones actuellement désignées comme réserves.

Parallèlement aux travaux effectués dans le secteur des pêches à Tokelau, les systèmes d'administration des atolls ont fait l'objet de changements. Pendant le séjour de l'équipe de la CPS et du Service des pêches du Samoa à Atafu, le conseil gouvernemental de Tokelau a tenu sa première réunion. Ce conseil, un forum regroupant le *Pulenuku*, les *Faipule* et des conseillers, a remplacé le conseil précédent, plus restreint, qui se composait uniquement des *Faipule*. Le nouveau conseil est l'organe chargé de prendre des décisions au nom du pays lorsque le *Fono* (Parlement) ne siège pas. Outre ces changements, à compter de juillet 2004, les *Taupulega* disposeront de pouvoirs légaux accrus et seront responsables de la fonction publique dans leurs archipels respectifs. Par conséquent, l'élaboration des plans de gestion communautaire des ressources halieutiques, tout comme les autres projets entrepris à l'échelon des archipels, dépendra beaucoup de la collaboration des *Taupulega* et des autorités coutumières.

À Atafu, une réunion a eu lieu avec les membres du *Fatupaepae* de chacun des trois atolls. La première en quinze ans, la réunion a permis à la Chargée de la gestion de la pêche côtière et aux trois agents des pêches du Samoa de discuter des projets prévus à Tokelau avec les membres de ces groupes de femmes avant qu'ils ne retournent dans leurs villages.

À la suite des réunions tenues dans chaque atoll avec différents groupes communautaires, on a fait appel à divers comités pour compiler les informations

recueillies lors des débats, lesquelles seront fournies à la population lors d'une réunion ultérieure. Les habitants des trois atolls ont indiqué ce qui, à leur avis, contribuait à l'appauvrissement des ressources.

Parmi les problèmes signalés à Atafu, mentionnons l'application trop laxiste des restrictions relatives au maillage, l'impact du carburant des bateaux sur l'environnement marin, l'élimination des déchets et le manque de sites d'enfouissement appropriés, la mauvaise connaissance des règles concernant les ressources halieutiques, et la surpêche. Le déclin de la population de bœufs est également une source de préoccupation dans les deux autres atolls. La surexploitation des stocks semble se produire pour deux raisons principales :

- 1) les pêcheurs envoient des prises de bœufs, de crabes de palétuvier et de certaines espèces de poissons à des parents vivant au Samoa ou en Nouvelle-Zélande ;
- 2) la pêche est parfois perçue comme un jeu ou un sport, et constitue ainsi une façon de mesurer ses compétences plutôt qu'un moyen de se procurer de la nourriture. Le gaspillage est monnaie courante, de grandes quantités de poisson étant jetées prati-

quement tous les jours, et certaines personnes pêchent principalement pour nourrir leurs cochons. Les stocks sont abondants à Tokelau, et même les très jeunes enfants capturent des poissons dans les eaux situées aux limites de leur village. Le problème du déclin des ressources n'est donc pas visible pour la plupart des habitants.

Toutefois, selon les anciens du village, il existait autrefois des populations plus importantes de bœufs, de crabes de cocotiers et de certaines espèces de poissons. La plupart des solutions proposées par les villageois étaient des actions qu'ils pouvaient prendre eux-mêmes, bien que des suggestions aient également été faites pour soutenir l'adoption de ces mesures, notamment l'ajout de règlements spécifiques sur les pêches à la législation en vigueur.

La plupart des problèmes soulevés à Atafu l'ont également été à Fakaofu, notamment la surpêche, l'élimination des déchets, les déversements de produits pétroliers, l'utilisation de filets au maillage trop serré, et une mauvaise connaissance de la réglementation en vigueur. En outre, les habitants de Fakaofu se sont dits préoccupés par la ciguatera, la présence de l'épave du *Ai Sokula* sur un récif avoisinant étant considérée comme



Le comité de gestion du village à Fakaofu

une des causes probables du problème.

À Nukunonu, pratiquement les mêmes problèmes ont été signalés ; toutefois, la conduite d'enquêtes plus approfondies, et la prestation d'activités de formation et de sensibilisation sont considérées comme des besoins urgents. Des réunions ont été organisées dans les villages avec des groupes précis, dont le *Taupulega*, l'*Aumanga* et le *Fatupaepae*. La réserve de Nukunonu compte de nom-

breux bénéficiers, et des signes témoignent de la reconstitution des stocks. Les tabous sont respectés à Nukunonu, les villageois ne pêchant pas dans les endroits tabous.

La plupart des problèmes soulevés dans les plans de gestion communautaire des ressources halieutiques sont propres aux trois atolls. Avec plus de 5 000 ressortissants vivant en Nouvelle-Zélande et une population de seulement 1 500 habitants, Tokelau compte un nombre très limité

de candidats qualifiés qui se spécialisent en gestion ou en développement des ressources halieutiques. Par conséquent, une formation doit être offerte aux représentants des communautés et aux autres habitants du pays pour qu'ils puissent apprendre à gérer eux-mêmes leurs ressources.

Les plans de gestion communautaire des ressources halieutiques doivent être finalisés et présentés au *Fono* en juin 2004.



© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2004

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information,
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie,
Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818; Mél : cfpinfo@spc.int
Web: <http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html>